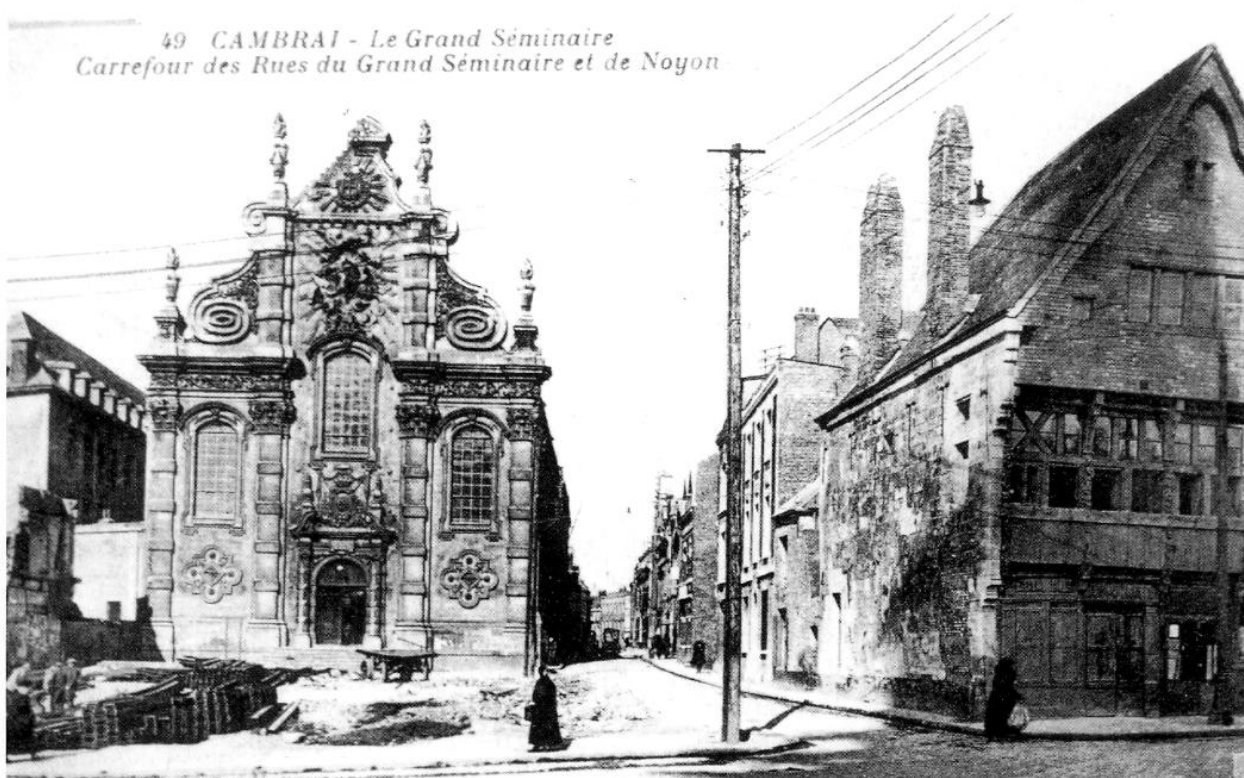




CAMBRÉSIS

TERRE D'HISTOIRE

49 CAMBRAI - Le Grand Séminaire
Carrefour des Rues du Grand Séminaire et de Noyon



LE PONT D'IWUY A THUN-SAINT-MARTIN ?

LA GRANDE GRÈVE DE 1893 A LA VERRERIE DE MASNIÈRES (Seconde partie)

LE BOIS CHENU A PROVILLE

LE TRONQUOY ET LE COQUELET (Seconde partie)

TROIS SAINTS JAPONAIS A CAMBRAI

NOS VILLAGES MÉCONNUS : CANTAING-SUR-ESCAUT (Seconde partie)

CAMBRÉSIS TERRE D'HISTOIRE

**MAI 1997
Numéro 18**

Revue éditée par l'Association "**Cambrésis Terre d'Histoire**"

Siège social : Mairie de Les Rues des Vignes

Adresse : Boîte Postale 18 - 59258 Crèvecœur-sur-l'Escaut

Abonnement : 75,00 francs (soit 3 numéros) sur simple demande écrite (frais d'envoi gratuits).

Cotisation : 70,00 francs par an.

Copyright "Cambrésis Terre d'Histoire"

Directeur de la Publication : Nicolas DHENNIN

Dépôt légal Mai 1997

ISSN : 1148-2591

Première de couverture : Le Grand Séminaire de Cambrai (Collection Nicolas DHENNIN)

Revue imprimée à 500 exemplaires par Art Impression à Cagnoncles

ÉDITORIAL

Chers lecteurs,

Afin de répondre aux multiples attentes d'un public qui va croissant, l'équipe de rédaction de "Cambrésis Terre d'Histoire" a décidé de changer d'imprimeur pour réaliser sa revue. En effet, c'est avec plaisir que nous vous offrons à partir de ce numéro une qualité d'imprimerie nettement supérieure, décision importante que nous avons prise à la suite des diverses malfaçons occasionnées par notre précédent imprimeur.

Nous osons espérer que ce choix mûrement réfléchi, qui implique le doublement du budget consacré à l'imprimerie de notre revue et qui nécessite une légère diminution du nombre de ses pages, vous conviendra et que vous voudrez bien nous faire part de vos remarques à ce sujet.

Nous n'en continuerons pas moins à respecter les objectifs fixés dès notre création : variété des thèmes proposés dans le temps et dans l'espace, souci pour l'étude du passé des petites communes qui ont jusqu'alors été négligées par l'érudit local et enfin défense du patrimoine, surtout lorsque celui-ci est en danger...

Dans cette présente revue, vous retrouverez d'ailleurs les secondes parties de travaux qui ont suscité tout votre intérêt dès la revue n° 17 (les grèves de Masnières, le rattachement des fermes du Tronquoy au village de Montigny, l'histoire de Cantaing-sur-Escaut) ainsi que des travaux inédits proposés par des auteurs qui vous sont maintenant familiers.

Voici sans plus attendre les thèmes que vous pourrez découvrir pendant ce printemps 1997 :

LE "PONT D'IWUY" A THUN-SAINT-MARTIN ?

Par Pierre MOLLET Pages 3 à 10

LA GRANDE GRÈVE DE 1893 A LA VERRERIE DE MASNIÈRES

(Seconde partie : Bonnardel)

Par Jean DOFFE Pages 11 à 18

LE BOIS CHENU A PROVILLE

Par Jean-Claude DEFER Pages 19 à 26

LE TRONQUOY ET LE COQUELET DEPUIS 1759 (seconde partie)

Par Paul-Henri DENHEZ Pages 27 à 34

TROIS SAINTS JAPONAIS A CAMBRAI

Par Annie LEFEBVRE Pages 35 à 42

NOS VILLAGES MÉCONNUS : CANTAING-SUR-ESCAUT

(Seconde partie : 1900-1939)

Par Jean-Claude LESNIAK Pages 43 à 50

COURRIER DES LECTEURS Pages 51 à 54

INFORMATIONS-MANIFESTATIONS-PUBLICATIONS Pages 55 à 56

LE "PONT D'IWUY" A THUN-SAINT-MARTIN ?

Par Pierre MOLLET

Le "Pont d'Iwuy" qui enjambe l'Erclin se trouve sur le territoire de Thun-Saint-Martin. Paradoxal non ? Tellement paradoxal, qu'un procès opposa de 1221 à 1948 les deux communes voisines : la présence de marais, d'une sucrerie, puis plus tard d'une voie de chemin de fer firent autrefois de ce lieu limitrophe un terrain de luttes sévères.

Dans cette étude, je me propose de vous en rappeler les différentes étapes.

En l'an de grâce 1221, un conflit naquit entre les localités d'Iwuy et de Thun-Saint-Martin au sujet du "marais d'Iwuy" car l'abbaye de Saint-Aubert de Cambrai avait la dîme d'Iwuy et le Chapitre Notre-Dame de Cambrai avait la dîme de Thun-Saint-Martin...

En avril 1228, une nouvelle contestation eut lieu entre les deux seigneuries au sujet du "pré" du seigneur, mais il fut dit à la suite d'un accord que les dîmes qui en proviendraient appartiendraient à l'abbé de Saint-Aubert (décimateur d'Iwuy), ce qui était reconnaître que le marais d'Iwuy bien que situé sur Thun-Saint-Martin, non seulement appartenait au seigneur d'Iwuy mais encore qu'il relevait d'elle directement et qu'il était considéré alors comme une enclave de la seigneurie d'Iwuy, titre auquel on reconnaissait au décimateur d'Iwuy le droit d'y prélever la dîme. Mais, pour les animaux qui iraient paître dans le marais, l'accord décidait que chaque église, celle de l'abbaye et celle du Chapitre, conservait les droits dont elle avait toujours joui.

Les débats recommencèrent entre les deux seigneuries au commencement du XV^{ème} siècle. Les habitants d'Iwuy mécontents de ce que les habitants de Thun-Saint-Martin avaient planté sur les marais de leur localité (où l'on pouvait comme sur ceux d'Iwuy mener paître les animaux des deux villages) 300 arbres qui empêchaient l'herbe de croître détruisirent ces plantations.

De ce fait, Alexandre d'ESCAUFFOUR dit "Gheulard" (appelé ainsi nous dit Le CARPENTIER, parce qu'il était "esclave de son ventre et amoureux de la cuisine et de sa fumée"), écuyer, seigneur d'Escauffour et de Thun-Saint-Martin, porta plainte au bailli d'Oisy.

De son côté, Gérard de VILLE, dit Pernide, seigneur d'Audregnies, bailli du Hainaut, se chargea de défendre les intérêts de sa seigneurie d'Iwuy. La cause fut portée devant des arbitres.

Voici le texte original de la convention conclue le 19 décembre 1407 :

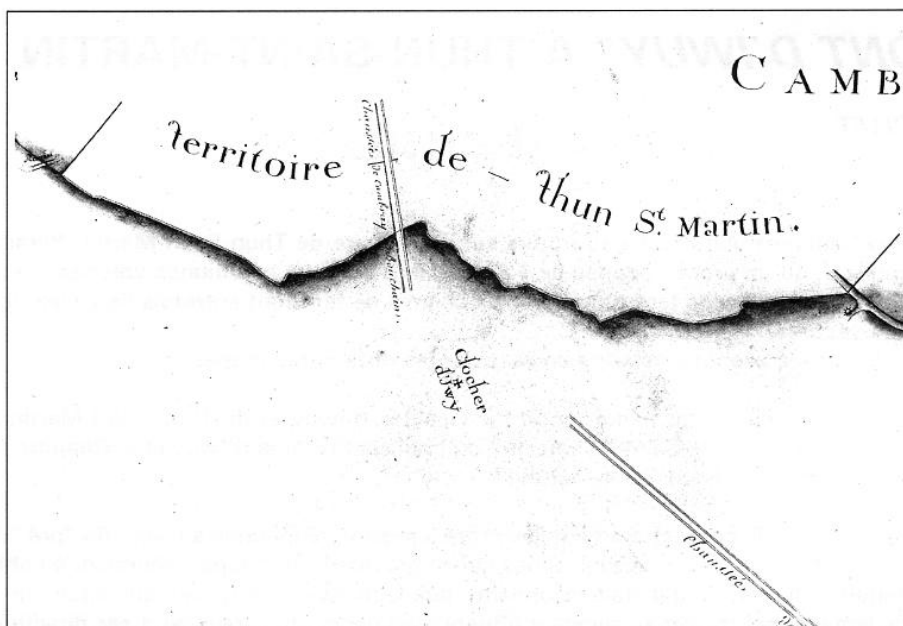
"A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou auront : Alexandre d'ESCAUFFOURS dit Gheulard, écuyer, seigneur d'Escauffour et de Thun-Saint-Martin et Jacques de Gommegnies, écuyer, seigneur de la ville d'Iwuy et de Mastaing et Gérard de VILLE dit Persides, chevalier, seigneur d'Audregnies et Bailli du Hainaut ayant à ce titre le gouvernement dudit lieu d'Iwuy. Salut en Notre Seigneur.

Comme autrefois consens et procès et mature de question fut mis entre nous Alexandre d'ESCAUFFOURS d'une part et nous Jacques de GOMMEGNIES et Gérard de VILLE dessus nommés représentant les habitants de la ville d'Iwuy.

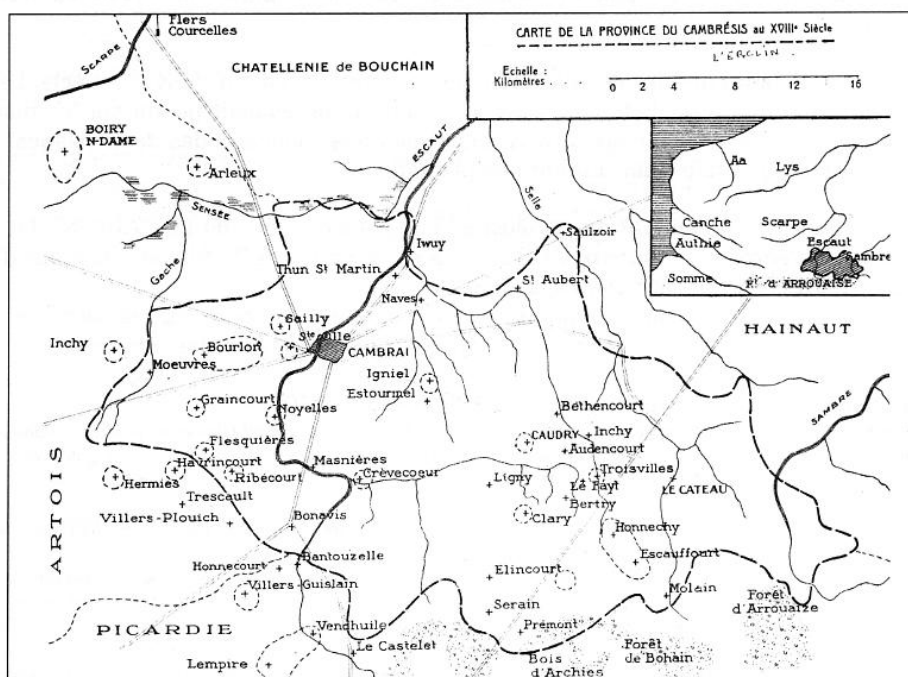
D'autre part sur ce que je Alexandre d'ESCAUFFOURS, disais et maintenais que les manans et habitants d'Iwuy de leurs volontés indues et non raisonnables de fait et de force à main armée, et grand nombre garnie de plusieurs bucherons ou ouvriers et de plusieurs cars et carrettes avec eux étaient venus en madite terre de Thun au marais de Thun-Saint-Martin, couper et mettre en destruction plusieurs et grandes quantités de futaies et plantations, à moi appartenant, bien au nombre de trois cents et ceci fait enlever dudit marais qui est situé en royaume de France et tenu du chastel d'Oisy, en la ville d'Iwuy, qui est du pays du Hainaut et hors dudit royaume, tout ceci contre droit et raison et en n'y troublant et empêchant en mon héritage. Et pour de ce fait me fasse frais par devers M. le bailli d'Oisy et le conseil Robert de BART, monseigneur, seigneur dudit lieu d'Oisy duquel je tiens madite terre".

Après jugement et nomination d'arbitres à savoir Meurant d'ESCAUFFOUR, Colart LOUCHARD, prévôt de Cambrai, Grard de la MOTTE et Jacques GRÉGOIRE, il fut donc décidé :

- 1) qu'au sujet des arbres coupés, tout ce qui avait été enlevé resterait aux habitants d'Iwuy et tout ce qui était sur le sol appartiendrait aux habitants de Thun.
- 2) que la partie du marais d'Iwuy qui se trouvait situé en Hainaut "en la juridiction et seigneurie" d'Iwuy avec les gens de Thun avaient auparavant le droit de pacage, et qui avait été cédée en viages sans leur avis, appartiendrait "à toujours perpétuellement aux dij d'Iwuy pour eux et à leur projetseul et pour le tout sans que les dij de Thun-Saint-Martin y puissent demander ne avoir aucun droit de pasturage".
- 3) que le seigneur de Thun-Saint-Martin et ses successeurs pourront faire planter une rengie de toutes manières de hallos peupliers ou autres arbres sur les rives, tant seulement et non ailleurs du dit lieu de Thun-Saint-Martin c'est à savoir depuis le pont d'Iwuy
- 4) que le seigneur d'Iwuy pourra en faire autant sur le marais d'Iwuy, c'est à dire en descendant ledit pont d'Iwuy en allant vers l'Escluse qui vient de Cambrai à Iwuy.



La limite des territoires d'Iwuy et de Thun-Saint-Martin au XVIII^{ème} siècle (Plan Cambrai 630, Détail, Reproduction Jean-Luc THIEFFRY, Collection Archives Départementales du Nord)



Le cours de l'Erclin avant 1757 (carte extraite de : "Les États Généraux du Cambrésis de 1677 à 1790")

L'accord détermine en détail les délimitations pour les plantations d'arbres, qui ne sont autres que celles des deux marais.

Cette convention fut conclue à Cambrai à l'Hôtel du Lion sur le marché en présence de "Nobles hommes", Messire Grignart d'ESNES, chevalier, Lupart de SOLESMES, écuyer.

Les autres témoins furent Guy ROSEL, Rasse d'ÉLINCOURT, M^e Martin de Tournai (avocat), Jean LOUBRY, Jacques LEGAY, mayeur d'Aubenecheul, Louis LETELLIER, Othon MERCHIER (notaire).

L'acte fut rédigé par Gérard de BOUSSOIT (notaire) et par Gilles de WILAME, clercq de la ville d'Iwuy.

Les parties contractantes y apposèrent leur sceau ainsi que celui de Jacques de GOMMEGNIES, de Jean d'ESCAUFFOUR, fils aîné du seigneur de Thun et Gérard de VILLE.

Cette convention fut confirmée le 25 mai 1575 par un nouvel accord avec Claude de BELLEFORRIÈRE, seigneur de Thun, Jean PINTE, son bailli, Jacques SOHIER, maire, Pierre VITOUX, Hugues MÉRIAUX, Jean SOHIER, Aymeri GADEUGE échevins et avec eux Claude PANIER, Antoine COURBET représentants la communauté de Thun.

La situation n'étant toujours pas réellement éclaircie, il fallut une nouvelle fois procéder à un nouvel arrangement. Les protagonistes en furent Bonne de LANNOY, dame de NOIRCAMES, veuve de Philippe de SAINTE-ALDEGONDE, et Philippe de SAINTE-ALDEGONDE, seigneur d'Iwuy. L'arrangement eut lieu le 16 mai 1623.

L'Erclin est à cette époque le fossé-limite entre Iwuy et Thun-Saint-Martin, il se situe alors à l'emplacement de la voûte actuelle de la voie ferrée, suit ensuite le chemin des Bodoirs, traverse l'actuelle RN 29 et longe les anciens ateliers de la sucrerie pour poursuivre son cours vers les Défenses, suivant presque parallèlement le riet des Fontaines, pour se confondre avec lui et se jeter dans le vieil Escaut, un peu avant l'actuel moulin LOCQUET.

Le 8 mars 1757, M. DARLOT, subdélégué de la Ville et Chatellenie de Bouchain, ordonne la visite du coulant d'eau nommé *"le Reclin ou ravine d'Iwuy"*. Il est dressé un état de la dépense nécessaire pour *"rétablir les dégradations causées aux digues par les dernières inondations"*, mais on observe que *"pour mettre ce coulant à l'abri de déborder et d'emmener ces digues à l'avenir, il s'agiroit d'y faire les ouvrages qui sont d'une dépense plus considérable"* : rétablissement de la digue du côté d'Iwuy, de l'autre digue, curement du coulant d'eau, déplacement d'une ancienne digue laissée lors de la reconstruction du pont sur le coulant d'Iwuy.

Il serait nécessaire de déplacer 1340 toises cubes de terre à raison de 20 sols la toise !

Voici la description du ravin de l'Erclin à cette date : *"Il se trouve planté en dedans, même de plusieurs rangées d'arbres, ce qui arrête le cours et passage des eaux, surtout dans le tems des glaces; qui frapant contre lesdits arbres se rejettent contre les digues les dégradent et y causent des ruptures; il seroit à souhaiter qu'il n'y eut aucun plantis, non seulement en dedans. Cette ravine qui fournit des eaux considérables lors des tems d'orages, grosses pluies, fonte de neiges et de gels; étant ce qui cause les débordements de la rivière de l'Escaut; mais à cinq pieds de distance de services.*

Il est à observer que les plantis sur la rive droite appartiennent à M. le marquis de Traisnel seigneur dudit Iwuy et sur la rive gauche à M. de Thun seigneur de Thun dont la seigneurie aboutit audit ravin, que le marais dudit Iwuy le long duquel ledit ravin passe est un enclavement de la province d'Artois relevant de ladite seigneurie de Thun qui est de la dépendance d'Artois"... (C 16964, ADN).

L'abbé BONTEMPS ("Histoire d'Iwuy") raconte que vers 1775, la grande route pavée en sortant d'Iwuy était barrée par 3 bornes en grès qu'on tendait en temps de dégel. On franchissait l'Erclin sur un pont de bois suffisamment solide. L'Erclin avait un fossé peu profond de 1,50 mètres à 2 mètres.

La dérivation de l'Erclin eut probablement lieu après cette inondation de 1757, car la carte de Cassini de 1779 indique *"la rivière"* au même emplacement que de nos jours.

Si l'on en croit la délibération du Conseil municipal de Thun-Saint-Martin du 17 juin 1866, le problème reprit alors son acuité car le détournement du cours initial et naturel du riet de l'Erclin (dérivation d'un hectare, 27 centiares) remettait en cause pour certains la frontière ancestrale.

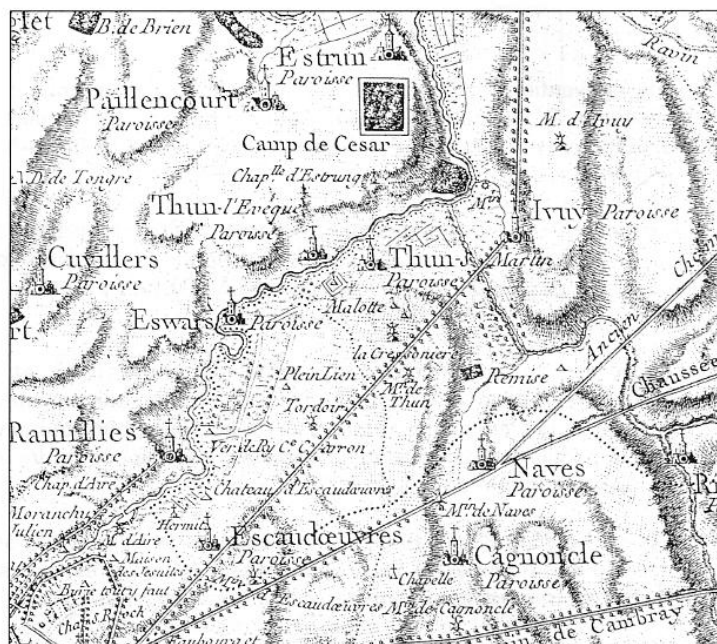
D'autre part, le ravin de l'Erclin, creusé de main d'hommes avait, paraît-il, été presque financé totalement par la communauté de Thun car celle-ci souhaitait soustraire définitivement une partie de son terroir (le Marais, les Défenses et le Faubourg) à de fréquentes inondations...

Pourtant, les 22 et 23 février 1784, les habitants du village de Thun-Saint-Martin subissent une nouvelle fois *"le dégradation des eaux"*. Le 4 juin, le mayer du village Léonard GAMES et les échevins Jean-Claude PAGNIEZ, Gaspard GUIDEZ, Jacques Philippe SALLEZ et Antoine DORDAIN font appel aux États Généraux de Cambray qui évaluent les dégâts à 400 florins (C 16493, ADN).

Pendant la période révolutionnaire, il faut reconstruire le pont de l'Erclin...

Avant d'observer toutes les contestations qui devaient résulter de cette dérivation, disons quelques mots sur ce cours d'eau qu'est l'Erclin...

*L'Erclin a déjà été dévié en 1779
si l'on en croit la carte de CASSINI*

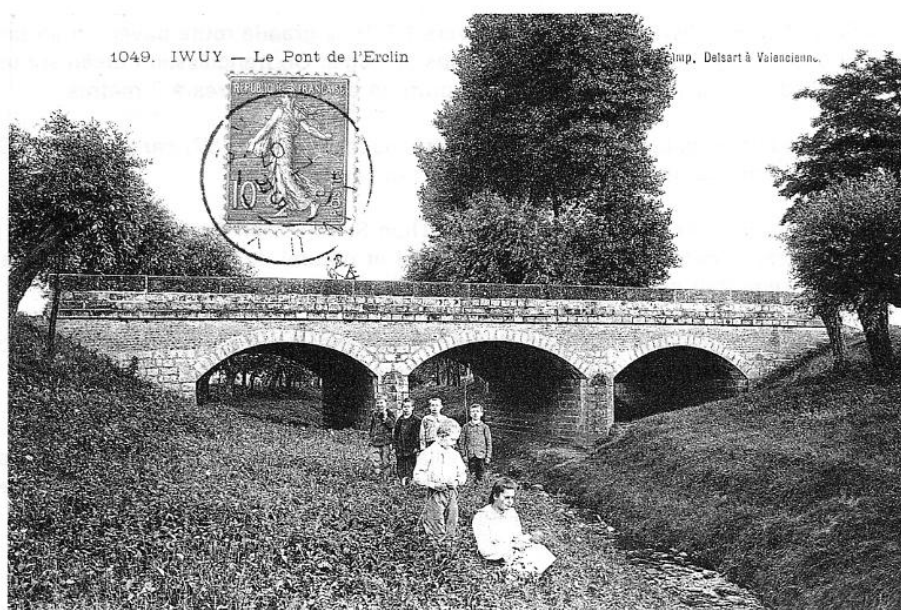


Débats autour de l'Erclin

L'Erclin (appelé aussi autrefois Ercline, Erqueline ou ravin d'Iwuy) est un des torrents les plus longs et les plus sinueux du Cambrésis (33 kilomètres). Il prend sa source au Bois de Gattignies, après avoir traversé Honnechy et Maurois, il passe à Reumont, Troisvilles, puis remonte au nord d'Inchy. Il se dirige vers Béthencourt et reçoit les riots de Béthencourt, d'Audencourt et de Couture. Il traverse Quièvy, continue vers Saint-Hilaire, Saint-Vaast, Saint-Aubert, redescend vers Avesnes-les-Aubert et de là passe à Rieux où il reçoit les riots de Croix et du Pont à Vacques (1).

Ce qui nous intéresse, c'est que de là, il suit la limite Iwuy-Thun-Saint-Martin pour se jeter dans la dérivation de l'Escaut avant de recevoir le ruisseau Navie qui alimente le moulin situé de la rue du Calvaire.

Pour compliquer les choses..., en 1820, une importante "sucrerie et distillerie d'Iwuy" fut établie au lieu-dit "le Pont d'Iwuy" assis sur le territoire de Thun-Saint-Martin.



Le "Pont d'Iwuy" qui enjambe l'Erclin en 1907 (Collection Pierre MOLLET)



Le "Pont d'Iwuy"... en 1919 (Collection Pierre MOLLET)



Le "Pont d'Iwuy"... en 1997 (Photographie Pierre MOLLET)

En 1837, eut lieu une tentative de rectification des limites entre les communes d'Iwuy et de Thun-Saint-Martin : *"Un groupe de maisons de Thun-Saint-Martin faisant corps avec l'agglomération d'Iwuy, une foule d'inconvénients naquit chaque jour pour les habitants du "Pont d'Iwuy". Ces habitants signèrent donc à l'unanimité une pétition par laquelle ils demandaient à être rattachés à la commune d'Iwuy. Le Conseil municipal appelé par la Préfecture prit une délibération fortement motivée par laquelle il appuyait la pétition des habitants, qui finalement fut rejetée au moment où elle semblait aboutir...*

Le 3 mai 1838, depuis 11 heures le soir jusqu'à 2 heures du matin, de véritables trombes d'eau s'abattirent du ciel sur la terre et l'Erclin renversa tout ce qui s'opposa à son passage, le courant amena même jusqu'à l'Escaut un grand nombre de bestiaux noyés. Les chroniques nous disent *"Les habitants d'Iwuy et de Thun-Saint-Martin poussèrent des cris de détresse et de désespoir, mais les hommes montrèrent tant d'énergie qu'il ne périt aucune personne"* (2).

A cette occasion, un nouveau conflit opposa les municipalités d'Iwuy et de Thun-Saint-Martin.

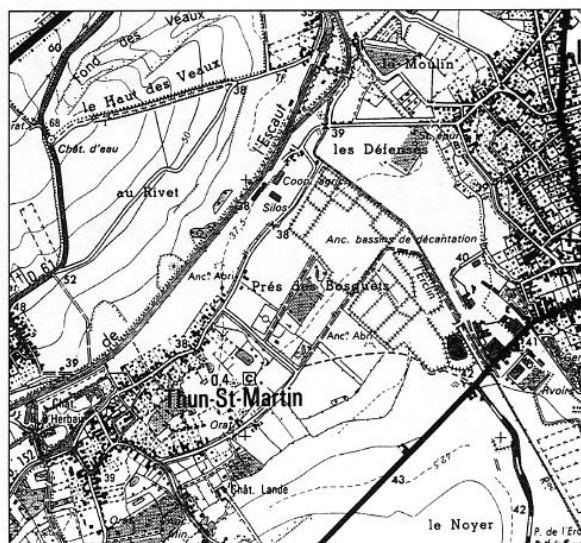
Le 19 mars 1852, Numa Hector Joseph CAULLET, fabricant de sucre à Thun-Saint-Martin vendit *"toute une usine à faire sucre de betteraves sise à Thun-Saint-Martin... tenant au ruisseau qui fait la limite entre Iwuy et Thun-Saint-Martin"* à Charles Joseph DELLOYE (et Cie), négociant, chevalier de la légion d'honneur et Président de la Chambre de Commerce. Cet audacieux industriel fit de cette usine un établissement prospère, et fut ensuite suivi en cela par quatre générations de DELLOYE. Ceci explique pourquoi le lieu-dit *"Pont d'Iwuy"* redevint très vite lieu de convoitise car source de revenus importants.

Au printemps 1855, malgré la désapprobation générale, la Compagnie des Chemins de Fer de la France du Nord et de la Belgique commença les travaux de construction de la voie ferrée Busigny-Somain. Non loin de notre *"champ de bataille"*, un autre pont-viaduc fut construit sur l'Erclin, et dès 1857, on raccorda *"les sucrerie et distillerie d'Iwuy"* au Chemin de Fer du Nord, ce qui fit qu'on ne parla plus dès lors de sucrerie de Thun-Saint-Martin, mais de *"sucrerie d'Iwuy"*...

En 1876, l'Administration réexamina la situation des habitants du *"Pont d'Iwuy"*, le Conseil municipal d'Iwuy sollicita une nouvelle fois une plus grande étendue de terroir afin d'avoir des limites naturelles, mais une fois de plus, après cette fausse manœuvre, la demande de la municipalité fut jugée une nouvelle fois inopportune... et tout resta comme par le passé !

Cela ne facilitait parfois pas les choses... En effet, suite aux délimitations de territoire, vers 1900, la maison de Charles DELLOYE se trouvait à cheval sur les communes d'Iwuy et de Thun-Saint-Martin, ce qui était assez cocasse lors des déclarations de naissance dans la maisonnée (faites pour les unes à Iwuy, pour les autres à Thun-Saint-Martin !).

Les durs combats du 11 octobre 1918 détruisirent complètement la sucrerie et la distillerie, mais celle-ci fut reconstruite dès 1921, prospérant comme par le passé...



Extrait d'une carte matérialisant l'actuelle "frontière" entre Iwuy et Thun-Saint-Martin

IWUY. - La Sucrierie



4459 IWUY — La Sucrierie. — J. D. V.



La sucrierie d'Iwuy... à Thun-Saint-Martin avant 1914 (Collection Pierre MOLLET)

Coup de théâtre, le 5 mai 1948... Le Conseil municipal d'Iwuy émet dans une délibération municipale la prétention d'annexer les lieux-dits *"le Pont d'Iwuy, le Marais et les défenses, faubourgs et écarts de Thun-Saint-Martin"* et demande que la limite des deux communes soit modifiée et fixée au cours actuel de l'Erclin.

Le maire juge en effet cette situation intolérable car les habitants du *"Pont d'Iwuy"*, trop éloignés du centre de la commune de Thun-Saint-Martin, utilisent l'église, la mairie, les écoles, le cimetière, la gare et la gendarmerie d'Iwuy...

Cette demande fut adressée le 8 mai à la Préfecture du Nord. Le 9 juin de la même année, le Conseil municipal fut convoqué à la Sous-Préfecture pour examiner *"la façon la plus discrète et la plus rapide d'aboutir à l'annexion"*. Cependant, ce ne fut que le 22 juin que Charles DELLOYE, maire de Thun-Saint-Martin, apprit par hasard *"la conspiration du silence menée depuis sept semaines"*...

Il se rendit donc à la Sous-Préfecture pour prendre connaissance des exigences de la commune voisine et décida de réunir le Conseil municipal le 30 juin pour organiser une défense. Le lendemain, c'est à la Préfecture qu'il plaida sa cause, transmettant une pétition contenant 49 signatures d'habitants du *"Pont d'Iwuy"* désirant très sincèrement demeurer citoyens de Thun-Saint-Martin.

Une nouvelle fois, l'Administration ne put que s'incliner et on confirma pour la énième fois...l'appartenance du *"Pont d'Iwuy"* à Thun-Saint-Martin...

Vers 1950, une *"ducatte du Pont d'Iwuy"* fut organisée pour bien notifier cet état de fait.



Charles DELLOYE, maire de Thun-Saint-Martin, propriétaire de la "sucrerie d'Iwuy", et son Conseil municipal... lors de la ducasse du "Pont d'Iwuy" à Thun-Saint-Martin dans les années 1950 !!!

Mes remerciements à Messieurs Paul-Henri DENHEZ, CAPLIEZ et COLPART pour leur collaboration.

(1) A Iwuy, l'Erclin se grossit du Grand Riot et du riot de Carnières ou de Notre-Dame qui lui amènent tous les ruisseaux descendant de Niergnies, Awoingt, Séravillers, Fontaine-au-Pire par les torrents qui passent à Carnières, Cauroir, Cagnoncles, Naves.

(2) Événement authentique et pourtant bien difficile à croire aujourd'hui, quand l'on sait que le torrent de l'Erclin est à sec les deux tiers de l'année.

Pierre MOLLET

LA GRANDE GRÈVE DE 1893 A LA VERRERIE DE MASNIÈRES (Seconde partie : BONNARDEL...)

Par Jean DOFFE

Comme nous l'avons vu dans la première partie, la grève tout d'abord tranquille prit un tournant le 10 août 1893. L'absence de correspondance pendant la période du 10 au 20 août laisse penser que pendant cette période la grève connut une trêve due à la campagne des élections législatives auxquelles le syndicaliste BONNARDEL était candidat.

Le relativement bon résultat de BONNARDEL entraîna dès le lendemain des élections un durcissement de la grève. Mais parallèlement, la misère commença à se faire sentir dans les foyers ouvriers de Masnières...

Samedi 19 août 1893

Rapport daté du 20 août, du Brigadier LECOMTE, commandant la brigade de gendarmerie de Masnières, sur une réunion publique.

" Le 19 courant, à 8 heures du soir, une réunion publique électorale, organisée par le Sieur BONNARDEL, secrétaire du syndicat des verriers du Nord, candidat socialiste dans la 1^{ère} circonscription de Cambrai, a eu lieu dans la salle Dautricourt à Masnières. Elle a été présidée par le sieur DUJARDIN fils, fabricant de sucre, ayant comme assesseurs les nommés LARBELLE, marchand de vin, et CULOT, brasseur, tous trois de Masnières.

Le nommé BONNARDEL, seul, y a pris la parole pour développer son programme qui a été accueilli par des bravos unanimes de presque toute l'assemblée qui se composait de plus de 1400 personnes, puis, il a terminé son discours en demandant s'il n'y avait pas de contradicteurs présents. Aucune autre personne n'ayant demandé la parole, la réunion a été terminée à 9 heures et aucune infraction n'y a été commise ".

Dimanche 20 août 1893

Émile BONNARDEL candidat aux élections législatives dans la première circonscription de Cambrai sous l'étiquette "Socialiste collectiviste" obtient 4974 voix (24,36 % des suffrages exprimés) face à Th. MICHAUX "Républicain Opportuniste" élu avec 12160 voix (60,35 %) et Eugène RESTIAUX, candidat officiel du Parti Socialiste S.F.I.O. qui n'obtient que 3285 voix (16,09 %).

Parti Ouvrier

Le conseil national, élu à l'unanimité par les 718 groupes, syndicats et conseils municipaux représentés au congrès de Marseille recommande aux suffrages des travailleurs de l'atelier et des champs, le citoyen

Emile BONNARDEL

Secrétaire général des verriers à bouteille de la région du Nord

Candidat du Parti Ouvrier

Tous les électeurs, conscients de leurs intérêts et décidés à pousser la République dans la voie des réformes sociales en chassant du pouvoir tous les partis conservateurs de l'exploitation du travail, voteront pour le citoyen Emile BONNARDEL

Vive le Parti Ouvrier
Vive la République sociale
Le Conseil National du Parti Ouvrier
G. CRÉPIN, S. DEREURE, FERROUL, Jules GUESDE,
PAUL LAFARGUE, PRÉVOST, E. GRAUEL.

Vu le Candidat : Emile BONNARDEL

Élections législatives du 20 août 1893. Fac-similé de l'affiche de BONNARDEL (M37/32, ADN)

Lundi 21 août et mercredi 30 août 1893

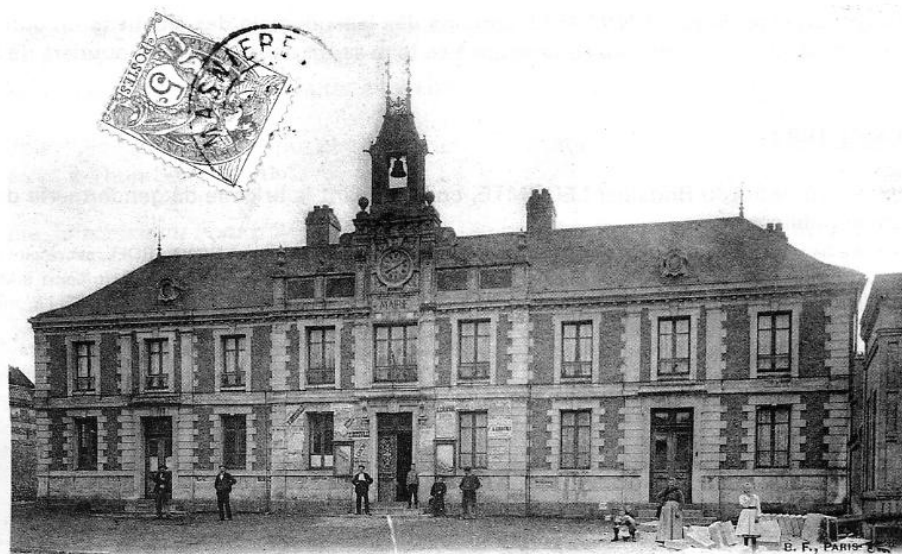
Lettre du Sous-Préfet de Cambrai au Préfet de Lille, datée du 1^{er} septembre 1893.

" Monsieur le Préfet,

Le lendemain des élections législatives, une entrevue eut lieu entre les délégués des grévistes et M. MILLET en présence de M. DESMOUTIERS, Conseiller général; l'accord paraissait être établi, mais, sans raison, les verriers continuèrent la grève. M. MILLET leur fit alors signifier le jugement rendu le 24 juillet par le conseil des prud'hommes; cette mesure provoqua une grande surexcitation. Mercredi 30 août, vers huit heures du soir, 400 verriers se groupèrent devant la maison du nommé TISSOT, Directeur de la verrerie, jetèrent des pierres et brisèrent une dizaine de vitres. Les gendarmes purent dissiper la foule en avançant au pas.

M. MILLET veut bien prendre un arrêté contre les attroupements, mais refuse de le faire exécuter. Je ne saurais trop le blâmer de la conduite qu'il tient comme Maire de la commune.

Bien que les esprits soient assez montés, j'estime que les forces de gendarmerie sont en ce moment suffisantes pour maintenir l'ordre. Veuillez agréer... Signé : GODEFROY ".



3 — Masnières (Nord) - La Mairie

L'ancienne mairie de Masnières construite en 1848, détruite en 1917-1918 (Collection Jean DOFFE)

Mercredi 30 août 1893

* Rapport n° 2451 du 31 août 1893, du Capitaine DECHARTRE, commandant la gendarmerie de l'Arrondissement de Cambrai.

" Le 30 août 1893, vers 8 heures du soir, 400 grévistes environ de la verrerie de Masnières ont manifesté devant l'habitation du Directeur, la circulation de la route Nationale en étant complètement interceptée. Malgré les injonctions de la gendarmerie, la foule refusa de circuler et des pierres furent jetées dans les fenêtres du Directeur, 9 carreaux furent brisés. Devant cette atteinte à la propriété et l'attitude de plus en plus menaçante de la foule qui criait "Fourmies, envoyez les à l'eau" (*) à l'adresse des gendarmes, le détachement mit le sabre à la main et dut, à plusieurs reprises, dissiper l'attroupement, ce qui eut lieu au pas à cause des femmes et des enfants que les manifestants avaient, avec intention, placé au milieu d'eux, et sans avoir besoin de faire usage des armes. Le nuit a empêché de surprendre les auteurs de ces bris de clôture mais trois des meneurs de la grève, BOUIL, SAURET et CHARDON, ont été vus et reconnus dans la foule. Procès-verbal est dressé.

L'agitation est extrême malgré le départ des Allemands qui a eu lieu dans le courant du mois. On pouvait croire la grève terminée, une entente étant intervenue il y a quelques jours entre le maître de verrerie et une délégation des grévistes, en présence de M. DESMOUTIERS, Conseiller Général du Canton. Le lendemain de cette entente la grève était à nouveau décidée. La situation est donc très tendue, surtout depuis deux jours, le jugement du 24 juillet ayant été signifié aux intéressés par un huissier.

Le détachement de gendarmerie continuera comme il l'a fait jusqu'à ce jour, avec prudence et fermeté, à assurer le maintien de l'ordre. Signé : DECHARTRE ".

(*) en souvenir de l'attitude de la troupe armée face aux grévistes de Fourmies, le 1^{er} mai 1891.

* Compte-rendu de la "Gazette de Cambrai" (30 août)

"400 ouvriers se rassemblent autour de la maison de M. TISSOT, se mettent à l'injurier, à lancer des pierres contre sa maison, des vitres sont brisées. La gendarmerie refoule les manifestants, sans résistance".



La route nationale et la ruelle de l'église, lieu des affrontements des 30 août et 1^{er} septembre 1893. M. TISSOT, Directeur, habitait au n° 28 actuel de la route nationale (Collection Gérard GAILLARD)

Vendredi 1^{er} septembre 1893

* Rapport n° 2473 du 2 septembre 1893, du Capitaine DECHARTRE, commandant la gendarmerie de l'Arrondissement de Cambrai.

" Aucune tentative de conciliation n'a lieu et l'agitation devient de plus en plus violente à Masnières. La population et les grévistes continuent de manifester bruyamment à la faveur de l'obscurité, à huer et à insulter la gendarmerie. Hier, 1^{er} septembre, vers 8 heures du soir, des pierres ayant encore été lancées contre elle, le détachement dut mettre le sabre à la main et dissiper l'attroupement sans toutefois faire usage des armes.

Un peu plus tard, vers 9 heures, à l'arrivée du Commandant d'Arrondissement qui venait se rendre compte de la situation, des pierres furent lancées de nouveau d'une petite ruelle, dite ruelle de l'église. Le Commandant d'Arrondissement y pénétra avec quelques gendarmes pour la faire évacuer. Un des gendarmes affirme qu'à ce moment un coup de revolver a été tiré sur lui. Une enquête est ouverte sur ces faits.

Aucun des militaires et des chevaux atteints dans cette soirée du 1^{er} septembre n'est blessé, mais un des chevaux touché plus violemment s'est abattu et est légèrement couronné. Aucune arrestation n'a pu être faite, les manifestants prenant la fuite à l'approche des gendarmes, mais procès verbal a été dressé contre l'un d'eux pour insulte.

Informé de la gravité que prennent les événements, M. le Sous-Préfet a remis au Commandant d'Arrondissement une réquisition à l'effet de se transporter de sa personne à Masnières avec un renfort de dix gendarmes ce qui portera la force du détachement à 23 hommes, dont 13 à cheval.

Signé : DECHARTRE. "

* Lettre du Sous-Préfet de Cambrai au Préfet de Lille datée du 2 septembre 1893.

" Monsieur le Préfet,

L'agitation augmente à Masnières. Hier soir les grévistes ont lancé des pierres aux gendarmes et un coup de revolver a été tiré. M. le Capitaine DECHARTRE, qui était sur les lieux, m'ayant affirmé qu'il était nécessaire et urgent d'augmenter les forces de gendarmerie, j'ai pris des précautions pour ce soir en envoyant à Masnières dix nouveaux gendarmes. Il y a malheureusement dans cette commune une grande quantité de ruelles par lesquelles les grévistes se sauvent après avoir lancé des pierres et hué la force armée. J'ose espérer cependant qu'on pourra en arrêter quelques uns en flagrant délit, ce qui calmera les autres.

Veuillez agréer....Signé : GODEFROY. "

Dimanche 3 septembre 1893

* Pétition adressée par des habitants de Masnières au Préfet de Lille.

" Monsieur le Préfet,

Les habitants soussignés de la commune de Masnières, en présence de la grave situation qui est faite aux ouvriers verriers de cette commune par l'arrivée d'ouvriers allemands dans les établissements de MM. MILLET-BRICOUT et fils, des troubles qui pourraient en résulter par suite de l'indignation générale et de la surexcitation des ouvriers poussés par la famine et par l'entêtement de leurs patrons à ne vouloir traiter à l'amiable aucun arrangement qui leur est demandé, vous prient de vouloir bien intervenir pour mettre fin à cette fâcheuse situation, étant donné qu'en ce moment la plus grande misère règne dans les familles de ces braves travailleurs

du verre, travail à la fois pénible et cause de l'abréviation de leurs jours.

Ils vous prient, Monsieur le Préfet, de prêter attention sur ce qu'il n'existe plus, depuis deux mois, de Conseil municipal dans la commune et que M. le Maire est le principal auteur de ce conflit.

Dans l'espoir que vous voudrez bien leur donner une réponse et l'adresser à M. BEAUVOIS, adjoint démissionnaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de leur plus profond respect. "

Suivent 177 signatures parmi lesquelles on ne relève pas celle de BONNARDEL.

* Communiqué à M. le Sous-Préfet de Cambrai, pour rapport et avis. Le 5 septembre 1893.

Pour le Préfet du Nord, le Secrétaire général délégué.

Lundi 11 septembre 1893

Lettre du Sous-Préfet de Cambrai au Préfet de Lille.

" Monsieur le Préfet,

Les verriers de Masnières s'étaient mis en grève à cause de l'embauchage par M. MILLET d'ouvriers allemands. Ceux-ci étant partis, il semblait que la reprise du travail devait se faire sans difficulté. Mais les habitants de cette commune, lésés dans leur commerce par l'économat de l'usine, et de plus excités par certains concurrents de M. MILLET, comme M. GAUTIER et DUJARDIN, signataire de la pétition qui vous a été adressée, ont encouragé les verriers à la résistance.

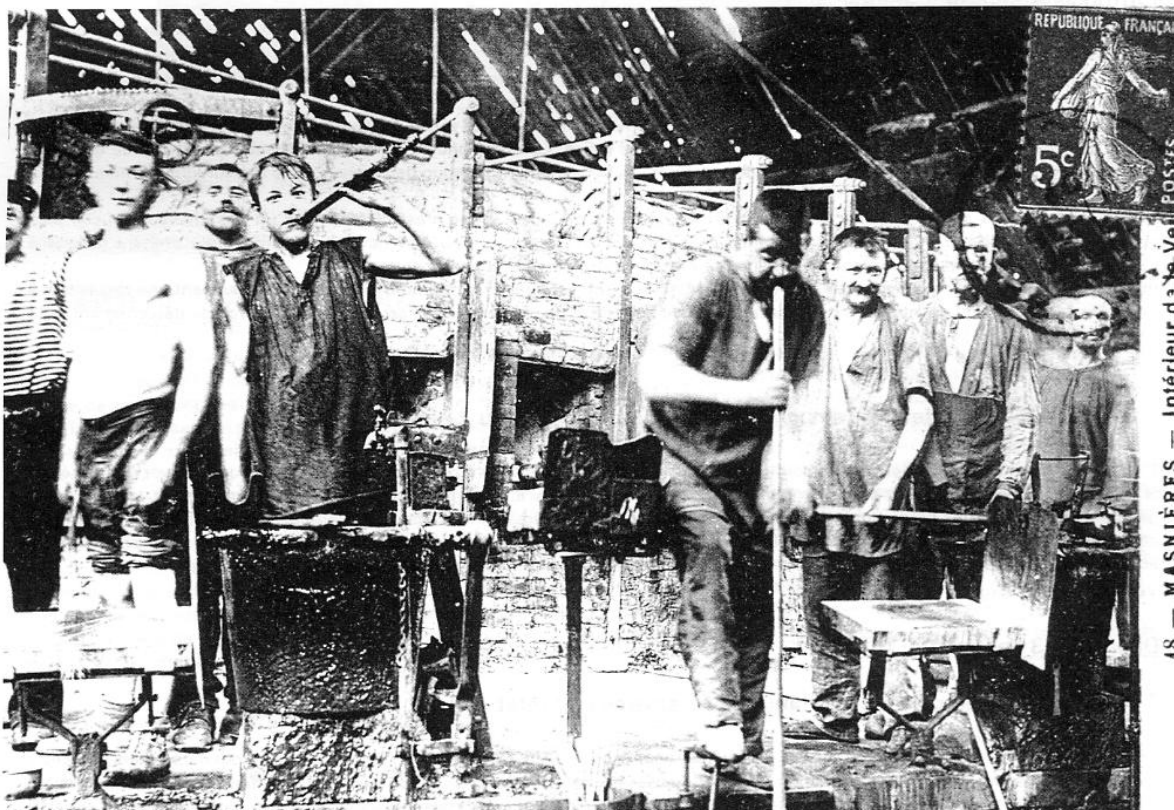
Le sieur BONNARDEL, candidat socialiste aux dernières élections, avait également intérêt à entretenir le conflit jusqu'au 20 août. Aussitôt, après les élections, M. DESMOUTIERS, Conseiller général de Marcoing, sur la demande même des grévistes, eut une entrevue avec M. MILLET et les délégués verriers et parvint à rétablir l'accord. Une heure après et sans en donner la raison, les verriers décidèrent la continuation de la grève.

Aujourd'hui, ils déclarent qu'ils reprendront le travail si tous les ouvriers sans exception rentrent. M. MILLET veut renvoyer les meneurs les plus violents.

D'un autre côté, je pense que le sieur BONNARDEL veut que les élections municipales aient lieu pendant l'agitation de la grève afin de faire élire un conseil socialiste.

Dès le début, en vous transmettant la démission des Conseillers municipaux de Masnières, j'avais émis l'avis de retarder la convocation des électeurs, mais la situation se prolongeant, j'estime qu'il n'y a plus lieu de surseoir à des élections, et j'ai prié M. le Maire de Masnières de me faire connaître les vacances qui se sont produites dans le Conseil municipal de sa commune.

Veuillez agréer... Signé GODEFROY. "



Verriers au travail à Masnières au début du siècle (Collection Gérard GAILLARD)

Dimanche 17 septembre 1893

*** Lettre du Sous-Préfet de Cambrai au Préfet de Lille.**

" Monsieur le Préfet,

J'ai eu l'honneur de vous adresser la démission de treize membres du Conseil municipal de Masnières. Dans le but d'éviter des réclamations au sujet du retard apporté au remplacement de ces conseillers, j'ai demandé à M. le Maire s'il existait d'autres vacances au sein de l'assemblée. Je m'empresse de vous adresser sa lettre ci-jointe par laquelle il indique exactement les noms des démissionnaires.

Quant au Sieur SAGNIER dont il est parlé dans cette lettre, il vient de faire connaître son intention de rester Conseiller municipal de Masnières, ajoutant que s'il n'a pas assisté, depuis un an, aux réunions de l'assemblée communale, c'est qu'aucune convocation ne lui est parvenue à Douai où il habite actuellement.

En résumé, je vous serai reconnaissant, Monsieur le Préfet, de vouloir bien adresser aux intéressés les accusés de réception réglementaires. Je vous prie en outre de convoquer les électeurs de Masnières au dimanche 8 octobre à l'effet de nommer treize nouveaux conseillers.

Veuillez agréer... Signé : GODEFROY. "

*** Lettre, datée du 11 septembre 1893, de M. Jules MILLET, maire de Masnières, au Sous-Préfet.**

" Monsieur le Sous-Préfet,

En réponse à votre note du 8 courant, j'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous les noms des Conseillers municipaux démissionnaires : DUJARDIN-LOCQUET, GAUTIER-PEUGNET, SÉGARD Ferdinand, BEAUVOIS Cyrille, BAIL-DHENNIN, SAUTIEZ-MOREAU, MASCLÉ-LOCQUET, DHENNIN Jules, ARDUIN Louis, GOSSELET Henri, DELAMOTTE Bernardin, CRÉPIN Léon, CHARLET Clovis.

Par lettre datée de ce jour, je donne avis de votre communication à Monsieur SAGNIER, Conseiller municipal parti depuis plus d'un an.

Veuillez agréer... Le Maire : Jules MILLET. "

Nota : Dès le 18 septembre, le Préfet du Nord procéda à la convocation des électeurs pour le dimanche 8 octobre.

Dimanche 3, mardi 19 et Jeudi 21 septembre 1893

Rapport n° 2606 du 22 septembre 1893, du Capitaine DECHARTRE, commandant la gendarmerie de l'Arrondissement de Cambrai.

" A la suite de l'arrivée des renforts amenés à Masnières le 2 septembre par le Commandant d'Arrondissement et nécessités par les troubles qui s'étaient produits les jours précédents, notamment dans la soirée du 1^{er} septembre, le calme a été maintenu grâce à une surveillance incessante de jour et de nuit.

Le 3 septembre, les grévistes avaient demandé une entrevue, elle ne put avoir lieu, leurs conditions étant inacceptables. Le 19, une délégation de 14 ouvriers a demandé à être reçue, elle ne l'a été qu'autant que M. BONNARDEL, secrétaire du Syndicat de verriers du Nord, et six autres verriers considérés comme n'appartenant plus à l'établissement, n'en feraient pas partie. Les grévistes ont fini par accepter. Les pourparlers commencés le 20 n'ont abouti que le 21 et la reprise du travail a été votée après une vive discussion au siège du Syndicat aux conditions ci-après :

1) Le nommé BONNARDEL, secrétaire du Syndicat et six autres verriers ne travailleront plus à l'établissement, mais ils continueront d'y compter, pour ordre comme relais, jusqu'au jour où ils réclameront leur livret de sortie.

2) Les ouvriers condamnés le 24 juillet dernier payeront les frais du jugement.

3) MM. MILLET, Maîtres de verrerie, font abandon du montant des condamnations prononcées par le tribunal des prud'hommes de Cambrai, à tous les ouvriers qui vont reprendre le travail.

4) MM. MILLET se réservent le droit de poursuite contre les meneurs. L'entente étant établie sur ces bases, la plupart des ouvriers ont désigné un nouvel engagement et un premier four a été rallumé.

La grève, qui comprenait 474 ouvriers, commencée le 6 juillet aura effectivement duré 3 mois, le travail ne pouvant être réellement repris que le 8 ou le 9 octobre. Elle avait été motivée par l'arrivée d'un groupe d'étrangers parmi lesquels se trouvaient des Allemands que MM. MILLET avaient embauchés en vue d'augmenter la fabrication de la bouteille tournée dite "à l'allemande" qui est très demandée actuellement par la clientèle. Les ouvriers avaient refusé de les admettre et avaient quitté les fours en pleine activité.

La grève a été longue, mais elle s'est prolongée aussi, il faut le dire, par les menées politiques de M. BONNARDEL, un ambitieux socialiste, homme dangereux, secrétaire du Syndicat des verriers du Nord, qui s'est présenté à la députation dans la 1^{ère} circonscription de Cambrai.

Ayant échoué, cet individu, qui nourrit une rancune violente contre son ancien patron, M. Jules MILLET, Maire de Masnières, va faire le possible, pour se faire élire Conseiller municipal de la commune le 8 octobre prochain, 13 des conseillers ayant donné leur démission au cours de la grève devant être remplacés. Son intention est de faire une opposition constante au Maire et de chercher à le supplanter.

La situation s'étant améliorée par suite du vote de la reprise du travail, M. le Sous-Préfet, qui en a été informé, croit nécessaire de laisser encore une brigade avec celle de la résidence pour assurer le service d'ordre jusqu'au jour où la fabrication aura recommencé. En conséquence, il a invité le Commandant d'Arrondissement à rentrer au chef-lieu et à faire rejoindre leurs résidences au brigadier et aux 12 gendarmes dont la présence n'est plus jugée utile.

Signé : DECHARTRE. "

Dimanche 8 octobre 1893

Élection municipale pour élire 13 conseillers sur 16 en remplacement des 13 démissionnaires.

Nombre des inscrits : 588. Votants : 427. Majorité absolue : 294 voix.

Furent élus : Jean Baptiste GAUTIER (350 voix), Adolphe DUJARDIN (345 voix), Henri MASCLET (330 voix), SAUTIEZ-MOREAU (319 voix), Cyrille BEAUVOIS (318 voix), Henri GOSSELET (312 voix), Jules DHENNIN (310 voix), Émile BONNARDEL (308 voix), Ferdinand SÉGARD (305 voix), Clovis CHARLET (301 voix), Ernest BANCOUR (297 voix), Léon CRÉPIN (294 voix), Pierre COUSIN (239 voix).

Lundi 9 octobre 1893

* Lettre de M. Jules MILLET, maire de Masnières, au Sous-Préfet.

" Monsieur le Sous-Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser le procès verbal des élections municipales qui viennent d'avoir lieu à Masnières.

Je crois devoir appeler l'attention de l'Administration sur le nommé BONNARDEL qui a été proclamé élu quoiqu'il ne figure pas au rôle des contributions et qu'il ne supporte aucune charge communale (loi du 5 avril 1884, articles 31 et 32).

Veillez agréer...

Le Maire : Jules MILLET. "

Masnières le 9 octobre 1893
Jules Millet
 MASNIÈRES
 (Nord)

Lettre de démission de M. Jules
 MILLET de ses fonctions de Maire

Monsieur le Préfet,
De la Seine Nord
J'ai l'honneur de vous adresser ma
démission de Maire de la Commune
de Masnières
Veillez agréer, Monsieur le Préfet,
l'assurance de ma considération distinguée
J. Millet

Jeudi 26 octobre 1893

Installation des 13 conseillers élus et élection du maire et de son adjoint. Réunion présidée par Philippe MOREAU l'un des 3 conseillers qui n'avaient pas démissionné (*). 14 Conseillers présents sur 16.

Sont élus : Adolphe DUJARDIN, Maire (11 voix), Cyrille BEAUVOIS, Adjoint (11 voix).

(*) Philippe MOREAU démissionnera de son mandat de conseiller le 22 mai 1895. A nouveau candidat en mai 1896, il sera réélu au 2^{ème} tour.

QU'EST DEVENU BONNARDEL ?

Émile Eugène François BONNARDEL, né le 24 novembre 1857 à Valence (Drôme), décédé le 30 septembre 1946 à Albi, était le fils de François BONNARDEL et de Marie DRAGE. Il était l'époux de Antoinette MEUNIER, née le 14 juin 1852 à Sorbiers (Loire), décédée le 23 décembre 1939 à Albi, fille de Jean et Marie FLÉCHET. Pendant leur séjour à Masnières naquit une fille : Célestine BONNARDEL, née le 15 décembre 1892. Celle-ci mourut le 2 juin 1969 à Albi où elle avait épousé en 1^{ères} noces le 29 juillet 1916 Louis Michel ROBERT et en 2^{des} noces le 16 septembre 1944 Jean Marie OUSTRY.

Après les élections municipales du 8 octobre 1893, BONNARDEL ne paraît pas avoir été déchu de son mandat de conseiller. Ayant perdu son emploi à la verrerie, il ouvrit un cabaret (les archives ne permettent pas de retrouver l'adresse de cet établissement... Masnières en comptait à l'époque une centaine).

Aux élections municipales de mai 1896 il est à nouveau candidat mais il subit un cuisant échec, n'obtenant au premier tour que 137 voix sur 535 votants (soit 25,6 % des voix) alors que Jules MILLET est réélu triomphalement.



VERRERIE OUVRIERE D'ALBI INAUGUREE LE 25 OCT. 1896 TRANSFEREE LE 27 MARS 1984
"sous chacune de ces pierres est enfermée une parcelle de l'âme de ses constructeurs"... Jean Jaures

Verrerie ouvrière d'Albi (Collection Jean DOFFE)

LE CITOYEN BONNARDEL

Au moment où le citoyen Bonnardel se livre à sa propagande révolutionnaire, lance des appels enflammés aux petits commerçants, aux petits cultivateurs, aux petits employés, et essaye d'embaucher dans l'armée du désordre les travailleurs du Cambrésis, il n'est pas sans intérêt de rappeler brièvement le passé du personnage, qui se proclame faussement le seul ami de l'ouvrier.

A la vérité, si l'ouvrier lui doit quelque chose, c'est surtout, ainsi qu'on va le voir un surcroît de peines et de misères. Combien de ses anciens compagnons en gardent encore le douloureux souvenir !

En 1898, le citoyen Bonnardel était ouvrier verrier à Masnières. Dévoré déjà de l'ambition de parvenir, de planter là l'outil, de lâcher l'atelier pour le club, la blouse pour le paletot, il commence à souffler l'esprit de révolte parmi ses camarades d'usine.

Il leur fait entrevoir, comme aujourd'hui, nous ne savons quelles décevantes promesses, les surexcite contre les patrons, et fait si bien qu'il les entraîne dans une grève, dont il n'a ni calculé, ni prévu les effets.

Mais que lui importe ? L'essentiel, pour lui, n'est-il pas de se mettre en évidence, de devenir quelqu'un, d'être chef de quelque chose ?

Il devint, en effet, le grand dispensateur de la misère, dans cette brillante période de sa vie. Tandis qu'il parle, péroré, va de réunions en réunions, joue au grand orateur, à l'homme d'initiative et d'action, les malheureux ouvriers verriers, qui n'ont plus un morceau de pain à se mettre sous la dent, payent les frais de cette sinistre comédie.

Ce que fut cette grève de Masnières, nous n'avons pas à le rappeler ici. Les infortunés travailleurs, que le beau parleur socialiste avait si effrontément lurrés, n'oublieront jamais cette phase douloureuse de leur vie : après plusieurs mois de chômage et de noire misère, exténués de privations, couverts de dettes, accablés à la fin, ils durent, le désespoir dans l'âme, réintégrer l'atelier. Mais leur colère se retourna alors contre celui, qui, pour se faire une popularité à leurs dépens, n'avait pas hésité à les jeter dans cette folle et sombre aventure.

Entre temps, le citoyen Bonnardel avait ouvert un cabaret. Pour sa part, il trouvait sans doute plus profitable et plus commode de servir des bouteilles que d'en fabriquer. Malheureusement, les ouvriers s'éloignèrent comme de la peste, de l'auteur de tous leurs maux. Si bien que voyant son comptoir désert, ce petit père Colombe de la verrerie dut fermer l'« assommoir » où il avait compté débiter ses belles théories révolutionnaires, en même temps que ses alcools empoisonnés.

En dépit de l'aversion générale dont il était l'objet, il eut encore l'inconscience, tant il brûlait de devenir un personnage, de se présenter, à Masnières, aux dernières élections municipales. Inutile de dire qu'il y fut outrageusement battu.

Honni de ses anciens compagnons, qui, trop tard, avaient compris son jeu, le citoyen Bonnardel dut se résigner à quitter

le pays. Il alla s'installer à Dorignies, près de Douai — et c'est de là qu'il nous est revenu, pour poser sa candidature de socialiste-révolutionnaire dans la première circonscription de Cambrai.

Après s'être fait nommer secrétaire de la verrerie du Nord, ce transfuge de l'atelier, ce déserteur du travail aspire à devenir député.

Et de nouveau, il s'en va soufflant partout la haine, faisant appel aux instincts les plus bas, s'efforçant de semer la colère et la révolte dans l'âme des travailleurs, qu'il a déjà si abominablement trompés.

Tel est le personnage qui quète en ce moment les voix des électeurs du Cambrésis. De ces socialistes d'occasion, de ces prétendus amis du peuple, aussi ignorants qu'ambitieux, l'espèce n'est malheureusement point rare. Des moyens fratriques d'améliorer le sort des travailleurs, des réformes à étudier, des lois à proposer, ils ne connaissent absolument rien et ne désirent point le connaître. Ils remplacent cela par des phrases creuses, par des appels au désordre, par des déclamations grossières contre l'« infâme capital », contre la propriété, contre les chefs d'industrie, qu'ils dénoncent tous, en bloc, comme des exploités et des affameurs de l'ouvrier.

Mais les travailleurs du Cambrésis ont trop de bon sens, trop de probité pour se laisser prendre à ces amorces grossières. Et, empruntant au citoyen Bonnardel lui-même une des exhortations que l'imprudent leur adresse, nous leur dirons :

« Que les pères et les mères de famille se rappellent les souffrances endurées ! »

Qu'ils se souviennent de la grève de Masnières !

L. SERIZIER.

Violent article contre BONNARDEL publié à l'occasion des élections législatives de 1898 par le journal *"l'Indépendant"* du 6 mai 1898, partisan de M. Paul BERSEZ, radical et franc-maçon, qui fut élu à ces mêmes élections

Furent élus :

- Le 3 mai 1896 (1^{er} tour) : Jules MILLET (355 voix), CRÉPIN-GOSSELET (317 voix), Adolphe DUJARDIN (312 voix), Ernest BANCOURT (303 voix), Louis CHARLET (286 voix), Léon CRÉPIN (285 voix), BAIL-DHENNIN (284 voix), Alfred GAUTIER (282 voix), Henri GOSSELET (281 voix), Clovis CHARLET (278 voix), Louis DUFOUR (268 voix).

- Le 10 mai 1896 (2^{ème} tour) : Victor GAUTIER (248 voix), Henri Joseph MASCLET-LOCQUET (242 voix), Louis BAUDUIN (235 voix), COUSIN père (227 voix), Philippe MOREAU (225 voix).

Lors de la mise en place du conseil le 17 mai 1896 Adolphe DUJARDIN, seul candidat, fut réélu maire par 15 voix sur 16 présents (un bulletin blanc). CRÉPIN-GOSSELET fut réélu premier adjoint également par 15 voix.

A la suite de ces élections, BONNARDEL quitta Masnières pour aller s'établir à Dorignies près de Douai, puis à Albi où il participa activement au développement de la verrerie ouvrière.

A nouveau candidat aux élections législatives du 8 mai 1898 dans la 1^{ère} circonscription de Cambrai, cette fois avec l'étiquette Socialiste S.F.I.O., et bien que seul candidat socialiste, il n'obtint que 4557 voix (18,8 % des suffrages) contre 15452 voix (63,7 %) à Paul BERSEZ, radical, élu, et 4254 voix (17,5 %) à MITCHELL, droite. A noter qu'à Masnières BONNARDEL a obtenu 213 voix (38,5% des suffrages).

BONNARDEL était 1^{er} secrétaire du cercle socialiste d'Albi pendant la Première Guerre mondiale. Délégué à un Conseil national pendant l'été 1916, il se serait vu retirer son droit de vote parce qu'il appartenait au groupe des minoritaires. Un rapport de police du 3 mars 1918 le qualifia de syndicaliste *"minoritaire à outrance"*.

Au congrès fédéral socialiste du Tarn, le 5 décembre 1920, il déclara : *"La guerre a permis de démasquer les social-traitres et Moscou a eu raison de poser des conditions pour éviter à la III^{ème} internationale le sort de la II^{ème}"* (*"Le Cri des Travailleurs"* du 11 décembre 1920). La majorité des militants d'Albi ne l'approuvèrent pas et suivirent DOYEN au parti socialiste S.F.I.O. après le congrès de Tours de décembre 1920.

BONNARDEL créa alors la section Communiste d'Albi dont il assura le secrétariat. Il fut par ailleurs en 1926/1927 le secrétaire de l'union locale C.G.T.U. et responsable de la cellule communiste des verriers. Il mourut à Albi le 26 septembre 1946.

Bibliographie et sources utilisées :

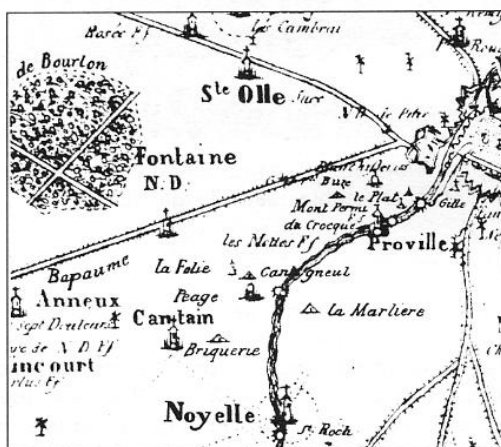
- BRETZNER, Victor. *"Histoire de Masnières"*.
- Journal *"L'Indépendant"* du 6 mai 1898.
- A.D.N., M 37/32.
- A.D.N., M 628/3.

Jean DOFFE

LE BOIS CHENU A PROVILLE

Par Jean-Claude DEFER

Le marais de Provillle est un site apprécié. Au début du siècle, quelques maraîchers, dans la partie nord-est, et cabaretiers profitant de l'important trafic sur le canal de Saint-Quentin y étaient établis. Aujourd'hui, l'ancien chemin reliant le village à Cantimpré, baptisé après la Seconde Guerre mondiale "*rue Lucien Sampaix*", est bordé sur toute sa longueur d'habitations plus ou moins luxueuses. L'illustre FÉNELON n'a-t-il pas laissé son nom à une allée située à proximité de l'ancienne maison de campagne de l'abbaye Saint-Sépulcre sur le territoire de Cambrai, mais conduisant à travers d' "*immenses tapis de verdure*" (Cf. Victor DELATTRE. Recherches historiques sur la villa de Saint-Sépulcre. 1876) au village de Provillle ?



De Cantignoul à Cantimpré, le lit de l'Escaut aménagé au XVIII^{ème} siècle est creusé dans un marais
(Carte de 1774 de P. OLIVIER)

Avant la Révolution, le marais de Provillle, drainé par nombre de fossés et riots, constituait les prairies de l'archevêché. Provillle avait alors une superficie correspondant à 635 hectares dont les 3/4 en terres labourables, 10 % en prairies et pâtures et seulement 2 hectares en bois (Série C, liasse 21080, année 1736, ADN).

Un terrain nommé "*pépinère*" s'étendait perpendiculairement à la rivière légèrement en amont de la courbe qui la dirige vers l'Est et Cambrai, à un peu plus d'un kilomètre de Cantignoul.

Charles CRÉPIN, censier de la Marlière et premier maire de Provillle (1790), en devient le propriétaire le 21 prairial an IV lors de l'acquisition de domaines nationaux (1Q 2444, ADN). Ce terrain sera acheté à ses descendants par Ernest CHENU en 1888.

Les "CHENU"

Étienne

Originaire de Seine-et-Oise, régisseur du moulin de Noyelles-sur-Escaut, il épouse à Provillle en 1848, à l'âge de 42 ans, une fille de cultivateurs, Lydie LAUDE, dont la famille est implantée dans le village depuis de nombreuses générations.

Étienne s'installe rue "*Bois-des-Reliques*" comme cultivateur, certainement chez ses beaux-parents. En 1849 naît l'unique enfant, Ernest.

C'est en 1865 que le couple CHENU-LAUDE achète à la famille CRÉPIN (Cf. La cense de la Marlière) une maison de campagne située près de l'église.

Étienne meurt en 1884. L'inhumation a lieu dans le cimetière communal en attendant un transfert dans la sépulture familiale, la Pyramide.



La Maison CHENU autrefois pompeusement nommée "Château de l'Escaut"
(Photographie Jean-Claude DEFER)

Ernest

Après ses études, il s'établit notaire à Cambrai, rue de Noyon.

Il épouse Marie FLAMENT, native de La Capelle.

Biens personnels, sens des affaires, opportunisme, conjoncture économique favorable ? Il entreprend la constitution d'un solide patrimoine foncier. Ainsi, peu à peu, il achète une grande partie du marais de Proville, particulièrement des terres situées au lieudit "les Prés" sur la rive droite de l'Escaut à l'ouest du village (futur bois Chenu) et la quasi-totalité de la Grande Prairie (1) s'étendant entre le canal et la rivière. Il achète aussi des terrains à Thun-Lévêque.

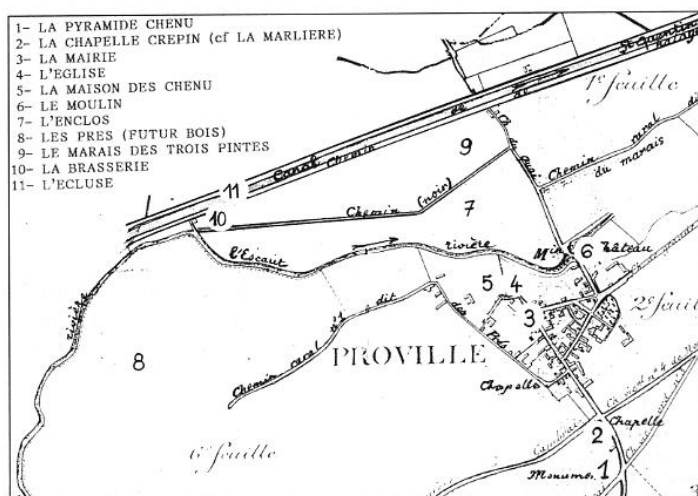
Après la disparition d'Étienne, des terres voisines de la gentilhommière sont acquises par le notaire et sa mère Lydie.

La Pyramide, dont les plans avaient été dressés en 1884, est construite à l'intersection de la voie d'Hermenne et de la rue de Noyelles.

En 1885, c'est la naissance de Jean suivie hélas par la mort de sa mère.

Ce malheur rapprochera l'enfant de sa grand-mère maternelle chez laquelle il s'installera définitivement après ses études.

En 1906, Ernest passe le relais à son unique fils. Il s'éteint à Cambrai en 1910.



Proville à la fin du XIX^{ème} siècle. Plan du Nord-Ouest du territoire

*La Pyramide CHENU, monument
funéraire et sépulture
(Photographie Jean-Claude DEFER)*



Jean

Diplômé de la faculté de Lille en 1905, il exerce peu de temps la profession de clerc de notaire. Riche héritier côté maternel et paternel, il demeure à Proville chez sa grand-mère Lydie. Il faut désormais gérer, faire prospérer et fructifier le solide patrimoine foncier et mobilier. Le domaine des "Prés" s'agrandit encore. Les nouvelles parcelles sont aussitôt boisées. Le peuplier blanc, arbre à croissance rapide en milieu tempéré et humide, déjà présent dans le marais sur des surfaces réduites en compagnie d'autres essences faiblement représentées, va en "*envahir*" l'ouest sur la rive droite de l'Escaut. Bientôt un ensemble cohérent constitue le bois Chenu.



Le bois Chenu, avant sa deuxième destruction au cours de l'hiver 1994-95 (Photographie CHATELAIN)

1914. La guerre... En octobre, Jean et sa grand-mère trouvent refuge en Angleterre. Le garde privé Élie GOUBET a la lourde charge de la surveillance de la propriété.

Impossible d'empêcher la réquisition de nombreux arbres par l'occupant allemand : beaucoup de peupliers évidemment, mais aussi des aulnes, des bouleaux, des chênes, des frênes et des ormes.

Lydie LAUDE, très âgée, ne supporte pas l'exil. Elle décède en Angleterre.

La guerre terminée, Jean, de retour en France, fait rapatrier le corps de sa grand-mère. Il entreprend l'estimation des dommages subis par sa propriété.

Proville, pourtant en retrait du front, a énormément souffert pendant la Première Guerre mondiale, surtout *"lors des deux périodes de bombardement intense, en novembre 1917 et en septembre 1918... Les bois situés sur le territoire de la commune ont été totalement détruits"* (extrait du registre de délibérations du Conseil municipal).

Jean CHENU se remet à la tâche. Il faut replanter. Les peupliers poussent vite. Le bois renaît. Élie GOUBET, serviteur zélé, le connaît comme sa poche. La Société d'Émulation de Cambrai l'honore dans un article qui met en valeur le marais des Trois Pintes situé à l'entrée du Chemin Noir :

"S'il vous prend fantaisie un jour, d'aller à Provville le long du canal, après avoir rencontré une série de jardins, de maisons, de champs, de baraques, comme vous offre habituellement toute banlieue qui se respecte, vous vous trouvez tout à coup, au delà du Chemin du Moulin qui vient sur votre gauche, devant un ensemble bien impressionnant de belles futaies. Si vous poursuivez plus loin, c'est toute une suite de prairies verdoyantes, semées de boqueteaux aux ombrages agréables, coupées de riots bien entretenus que vous découvrez. Tout cela vous paraît loin des êtres humains, mais cependant, vous sentez une présence certaine mais invisible. C'est le domaine de "tiot Lie", et les braconniers, grapilleurs de bois et autres maraudeurs connaissent bien sa vue perçante et sa vigilance toujours en éveil.

Élie GOUBET est le garde-chasse de M. CHENU, depuis avant sa naissance, dit notre savant enquêteur, qui s'y connaît puisqu'il est médecin. En effet, notre distingué collègue le docteur MEURISSE l'assure avec beaucoup de conviction puisque la mère d'Élie était servante dans la maison CHENU.

Peut-être en proclamant cette ancienneté de services, le charmant docteur a-t-il voulu nous impressionner, ou bien flatter le bon Élie qui lui a déjà fait pas mal tuer de lièvres et de perdreaux ? Quoi qu'il en soit, M. CHENU depuis 1925 signale à notre attention le dévouement de son vieux serviteur qui est attaché à la propriété à titre exclusif depuis 1905. Ce dévouement, il le montra dans un temps bien périlleux puisque pendant la guerre laissé à la garde du domaine, il sauva ce qu'il put de la rapacité des Allemands. Et depuis, il protège le gibier de la rapacité des oiseaux de proie, et les embûches de braconniers, comme il préserve ses futaies des mains furtives habiles à subtiliser les baliveaux qui font son orgueil.

Très honnête de par ailleurs, et bon père de famille, Élie GOUBET, âgé actuellement de soixante-dix ans mérite bien aussi la médaille et la prime de 200 francs que lui donne volontiers la Société d'Émulation".



Entrée du Chemin Noir. A Gauche, la haie de l'Enclos (partie de la Grande Prairie) non taillée. A droite, un bois de 5 hectares au lieu-dit "marais des trois Pintes" (Photographie Jean-Claude DEFER, prise en 1991, de la rue Maurice Camier)

Les tâches domestiques sont confiées à Eugénie, originaire d'Écourt-Saint-Quentin, de sept ans la cadette de son employeur.

En mai 1925, Jean CHENU est élu maire de Proville. Il aura à traiter durant son mandat d'importantes affaires :

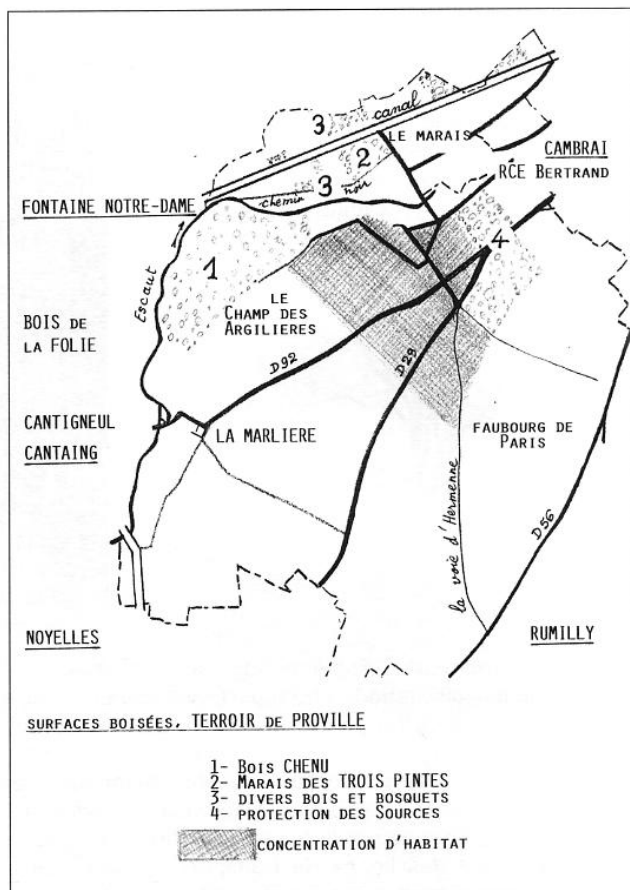
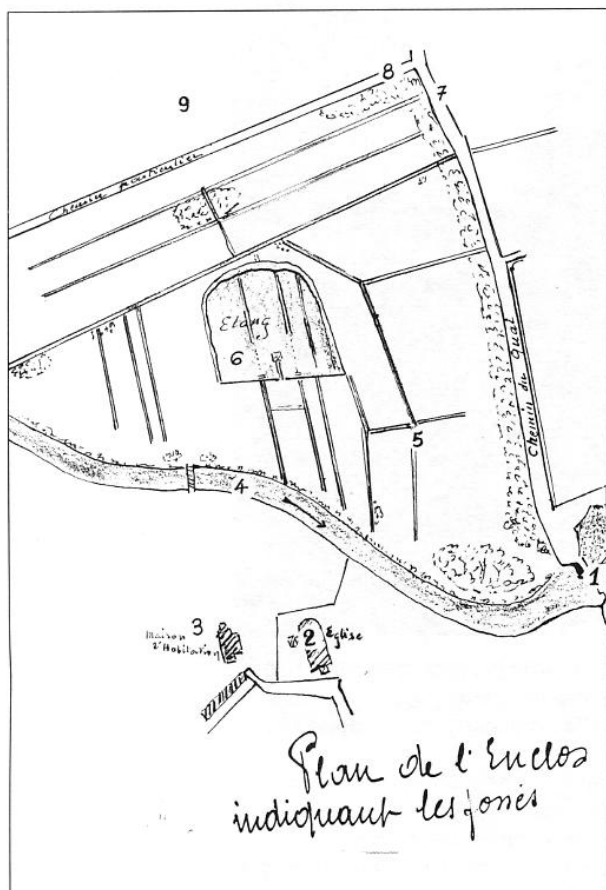
- expropriation de terrains sur la route de Noyelles consécutive au projet de nouvelle captation d'eau.
 - relèvement du plan d'eau du canal qui risque de provoquer des dommages aux propriétés bâties et non bâties.
- "Le conseil municipal charge M. le Maire, au cas où son cri d'alarme (au préfet) ne serait pas entendu, de constituer des groupements de défense, soit au sein de la commune, soit en jonction avec les communes intéressées et de porter, si besoin est, le différent devant toute juridiction compétente"* (extrait du registre de délibérations du Conseil municipal).

M. CHENU (N.D.L.R. : sa propriété est directement menacée par des risques d'inondation) sera même reçu par le ministre.

- reconstruction de l'église détruite au cours de la Bataille de Cambrai.
- projet de création d'un nouveau cimetière.
- réfection du pont sur l'Escaut au moulin.
- éclairage public par l'électricité.

Aux élections municipales suivantes, Jean CHENU est battu de justesse.

En 1937, la commune l'attaque en justice pour n'avoir pas répondu à l'injonction d'élaguer les arbres qui gênent la circulation dans le chemin du Quai (une dizaine d'années plus tard, il sera frappé d'une lourde amende pour le même motif).



A gauche : Plan de la partie orientale de l'Enclos (Croquis réalisé par Jean CHENU)

1. Le moulin de Proville 2. L'église entourée du cimetière 3. "Le château de l'Escaut" 4. L'Escaut 5. Les fossés 6. L'étang 7. Le chemin du quai (du moulin au canal) 8. Le Chemin noir 9. "Le Bois des Trois Pintes".

A droite : Surfaces boisées, terroir de Proville.

Mai 1940. Les troupes allemandes envahissent le Cambrésis.

Le 16, Jean CHENU et sa *"gouvernante"* Eugénie s'enfuient en Corrèze. Une fois de plus, le brave Élie, qui, l'âge faisant, bénéficie du versement d'une pension par son maître, se fait un devoir avec l'aide de quelques hommes employés occasionnellement à l'entretien des surfaces boisées et des prairies utilisées pour la production de fourrage, de maintenir en état le domaine.

Mais, il est difficile, surtout en période de guerre, d'éviter les larcins. Le bois est rare et cher. Le gibier est convoité.

La maison, dès 1941, est occupée et subit quelques dégradations et *"emprunt de mobilier"*.

Le retour des *"réfugiés"* a lieu en décembre 1944.

Jean CHENU va désormais s'assurer le concours de gardes assermentés. Le fidèle Élie meurt en 1947.

Les locataires des prairies donnent bien du souci : fossés et clôtures sont entretenus. Procès interminables. Et, les maraudeurs qui volent du bois dans l'Enclos, arrachent les piquets des haies pour le chauffage; les nomades qui campent dans les pâtures; les groupes d'enfants qui, piétinant la luzerne, compromettent une bonne récolte...

Jean CHENU mourra le 11 juillet 1955. Le jour des obsèques, *"Proville"* interloqué apprendra que le défunt a fait de sa femme, Eugénie, épousée en secret en 1927 en Angleterre, son unique héritière !

L'Enclos, un fossé (Photographie Jean-Claude DEFER, avril 1997)



Eugénie

Elle va tenir sans problème son rôle de châtelaine. Très courtisée, elle répondra jusqu'à sa mort à de multiples sollicitations en rapport évidemment avec son aisance matérielle.

Elle sait se montrer généreuse. Ainsi, elle fait bâtir une salle paroissiale sur un de ses terrains à proximité de l'église.

En revanche, elle supportera un relâchement dans l'entretien des sols boisés. Progressivement, les fossés mal curés vont se combler. Néanmoins, l'exploitation du bois se poursuit, tant à Proville qu'à Thun-L'Évêque, comme par le passé en petites parcelles replantées après une coupe.

Le passage des lignes de transport d'énergie électrique nécessite à plusieurs reprises l'abattage de nombreux arbres. Un exemple : 153 en 1971, dont 79 peupliers, le reste en aulnes, frênes, saules et quelques ormes et merisiers.

Présidente d'Honneur de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord, Madame CHENU offre à l'occasion un chevreuil tué sur ses terres pour agrémenter le repas annuel des Anciens du village.

Le terrain de football situé à l'extrémité de la rue des Près au bord de l'Escaut et qui porte son nom est un cadeau à la commune.

En novembre 1980, un événement l'affecte profondément. Le 8 mars, la "Voix du Nord" titre avant de développer un article relatant la visite à Cambrai et Proville du Secrétaire d'État auprès du ministre de l'environnement : *"Le Bois CHENU à Proville appelé à devenir un poumon de l'agglomération"*. Le ministère accorderait 500 000 francs pour faciliter l'acquisition de la propriété. La réaction de Madame CHENU est vive. Par l'intermédiaire de son notaire, elle dénoncera la convoitise des Pouvoirs publics et interdira à quiconque de pénétrer sur ses propriétés sans autorisation.

Eugénie meurt en novembre 1983. Elle rejoint à la Pyramide celui qui l'a élevé au rang de notable.

C'est à un des neveux de l'ancienne gouvernante qu'échoit la quasi-totalité de la fortune CHENU. Le Conseil municipal prendra la décision d'acquérir le domaine situé sur le territoire provillois. Mais ceci est une autre histoire...

PARC OU PARK ?

L'habitat provillois est concentré sur la rive droite de l'Escaut. La création de quartiers résidentiels, intensive dans les années 1970, d'une Z.A.C. au faubourg de Paris, ont considérablement diminué les surfaces agricoles situées à l'ouest, à l'est et au sud du *"vieux"* village.

Une fraction réduite de la population est établie sur la rive gauche de la rivière, dans le marais, ou aux limites du territoire au sud-est (faubourg de Paris) et à l'est (résidence Bertrand).

Les surfaces boisées (données 1985) sont réparties en demi-cercle à l'ouest, au nord et à l'est de la zone principale d'habitat et sont constituées :

- du bois CHENU (38 hectares).
- du marais des Trois Pintes (5 hectares).
- de bois et bosquets disséminés (environ 10 hectares).
- de terres expropriées et boisées à proximité des sources (25 hectares).

Maurice DELCROIX, dans un article intitulé *"Quelques souvenirs du temps passé"* (Études Cambrésiennes, n° 3) célèbre les lieux prisés des Cambrésiens avant la Première Guerre pour leurs balades.

"Que faire le dimanche ? Pas de problème l'été. Ce ne sont pas les promenades qui manquent : les Allées vertes, les bords de l'Escaut, le bois CHENU, le canal, le bois de la Folie, celui de Bourlon; et pour les cyclistes, Vaucelles, la Grenouillère, Honnecourt, Havrincourt...".



Le canal de Saint-Quentin en aval de l'écluse de Proville (Photographie Jean-Claude DEFER, avril 1997)

Voici ce que l'on peut lire dans un article de "La Voix du Nord" de février 1976 : *"Proville, cité où il fait bon vivre... Une des richesses de la commune est incontestablement sa zone verte avec ses bosquets, ses bois, ses pâturages baignés soit par l'Escaut où se cachent encore quelques belles truites, ou le canal de Saint-Quentin aux eaux calmes et tranquilles riches en poissons de toutes sortes. Des sentiers ombragés serpentent dans ce havre de paix où il fait bon s'attarder dès les premiers beaux jours"*.

Une étude réalisée en 1985 par l'Office National des Forêts fixe clairement les objectifs de la municipalité provilloise : sauvegarder un vaste ensemble comportant des surfaces boisées, des prairies humides, les berges de l'Escaut et le canal de Saint-Quentin... Un ensemble que l'on peut appeler le "**PARC DE L'ESCAUT**".

Nota : La propriété CHENU a été acquise pour la somme de deux millions de francs. Le Ministère de l'Environnement a versé une subvention de cinq cent mille francs.

VDN mars 1987. Création d'un syndicat intercommunal Cambrai-Proville pour un futur golf public de 18 trous. N.D.L.R. : ainsi, le souhait des deux communes de mettre en valeur le vaste espace "*naturel*" qui s'étend du stade de la Liberté à Cantigneul serait concrétisé.

VDN juillet 1990. Dossier golf. La Région en a fait bon accueil. C'est le bois Chenu qui a été choisi comme terre promise. N.D.L.R. : la municipalité provilloise va alors déclarer une autre dimension à ce projet. Un golf pourrait séduire des entreprises anglo-saxonnes, américaines ou japonaises...

VDN janvier 1991. Projet commun avec Fontaine-Notre-Dame et la C.C.I.. Création d'un "**BUSINESS PARK**"... un ensemble réunissant une zone de développement économique, une zone de loisirs, hôtels,... une zone d'habitat, le tout en fonction de la qualité de l'environnement, des communications, de l'architecture, de la qualité de vie...

En janvier 1994, le projet BUSINESS PARK devient un projet de la Communauté de villes. En fin 1994, est présenté le tracé de la voie de contournement... A l'hiver 1994-95, c'est le ballet des tronçonneuses. En peu de temps, il n'y a plus de bois. Le sol est défoncé par de puissants engins déplaçant les troncs jusqu'aux aires de stockage.

Catastrophe écologique car la disparition du Bois Chenu peut entraîner des problèmes majeurs liés à une déforestation brutale dans une zone humide dite "*tampon*".

NI PARC, NI PARK

La municipalité issue des élections de juin 1995 souhaitera reconstituer une zone naturelle sans vocation sylvicole ou financière prononcée. Un plan de reconquête destiné à sauvegarder le potentiel biologique et la richesse patrimoniale du domaine est élaboré.

On commence par reboiser le marais des Trois Pintes. En février 1996, 2500 frênes y seront plantés...

Après la menace qui pesait sur les sites de la Marlière et de Cantigneul (revue "Cambrésis Terre d'Histoire", n° 15), aujourd'hui revient la menace de la traversée du marais par la voie de contournement de la ville de Cambrai.

A-t-on une nouvelle fois mesuré tous les risques liés à la fragmentation d'une telle zone ?

Jean-Claude DEFER

Notes : Les documents non référencés qui ont permis de reconstituer l'histoire de la famille CHENU m'ont été remis par diverses personnes que je remercie.

(1) En 1890, Ernest CHENU propose à Jules CLAVIEZ, propriétaire de la brasserie situé à l'écluse et enclavée dans les terres du notaire, bénéficiant par conséquent d'un droit de passage le long de la rive gauche de l'Escaut, d'emprunter un nouvel itinéraire.

C'est ainsi qu'est tracé un chemin de 3,50 mètres de large pour permettre le passage des attelages, surélevé par un remblai et longeant le marais des Trois Pintes avant de se diriger vers la brasserie et le déversoir du canal.

Chemin particulier de M. CHENU, il sera nommé "*Chemin noir*" à cause, dit-on, du manque de clarté provoqué par l'épaisse frondaison.

LE TRONQUOY ET LE COQUELET DEPUIS 1759 (Seconde partie)

Par Paul-Henri DENHEZ

Les historiens locaux, MM. RINGEVAL et BAJARD, rapportent une vieille complainte selon laquelle les coqs du Tronquoy chantaient : *"Nous sommes censiers !"* et auxquels ceux du Coquelet répondaient : *"Avec nos propriétés !"*. Si les coqs du Coquelet chantaient au nom de la communauté de Caudry, cette complainte est vraisemblablement l'écho populaire de la guerre que se livrèrent Caudry et Montigny pour le Tronquoy. Nous aborderons ici quelques aspects de celle-ci et ses conséquences sur la vie *"politique"* caudrésienne avant la Révolution. En guise de conclusion, nous survolerons le sort des fermiers et du domaine d'Anchin depuis cette époque.

Les ordonnances de 1759

Par ordonnance du 11 janvier 1759, l'archevêque de Cambrai décidait de détacher le hameau du Tronquoy de la paroisse de Caudry pour le rattacher à celle de Montigny, donnant ainsi satisfaction à la requête des trois censiers intéressés : Pierre-Aubert TAMBOISE, Louis-François PETIT et Robert MILLOT. Une enquête préalable avait été confiée aux soins du doyen du Cateau de qui dépendaient les deux paroisses. Celle-ci mettait en avant que les fermes du Tronquoy étaient éloignées de quelque trois quarts de lieu de l'église de Caudry, alors qu'elles n'en étaient qu'à un quart de celle de Montigny, et que de plus le chemin les reliant à Caudry était traversé par un ruisseau (le riot Moby) qui le rendait difficilement praticable en hiver. Pour ces raisons un enfant était mort sans avoir reçu le baptême et un autre eut subi le même sort s'il n'avait été porté à Montigny. Avec de telles conclusions, l'archevêque se devait de faciliter à ces chrétiens le chemin de la pratique religieuse.

A cette époque en milieu rural le cadre paroissial était primordial et impliquait pour ses membres des droits et des devoirs vécus comme de la charité chrétienne organisée de façon pratique. Aussi nos censiers, en plus des considérations exposées plus haut, devaient-ils penser que leurs devoirs seraient moins pesants dans une paroisse moins peuplée. Le 18 janvier, une semaine après la publication de l'ordonnance, le mayer, Jean-Baptiste FARRÉE, les échevins et des représentants de la communauté de Montigny, d'une part, et les nouveaux paroissiens, d'autre part, se reconnaissaient réciproquement les droits de glanage, de pâturage et de faire éteule sur les terres qu'ils possédaient ou occupaient, à l'exclusion de toute autre personne étrangère à la paroisse.

*Ordonnance de l'Intendant du
28 juillet 1759 concernant la
réunion de certains hameaux
(C 17213, ADN)*


DE PAR LE ROI.
LOUIS-GUILLAUME DE BLAIR,
*Chevalier Seigneur de Boiesmont & Courdimanche, Conseiller du Roi
en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Intendant
de Justice, Police & Finances de la Province du Hainaut, Pays d'entre
Somme & Meuse & d'autre Meuse, Combray & Comté de Cambrésis,
Saint-Amand, Mortagne & leurs Dépendances.*

U Les représentations à Nous faites par les Gent. de Loy & Habitans de
quelques Paroisses tant du Hainaut que du Cambrésis, auxquelles il a été
fait en vertu de Décrets émanés du Tribunal Ecclesiastique, des réunions
de certains Hameaux, & ce pour la commodité des Habitans d'iceux qui le
nouveau trop éloignés des Paroisses dont ils faisoient partie, devoient
une interprétation fautive à ces Décrets en prétendant leur donner pour le
Temporel & les droits Terrenaux la même force qu'ils ont pour le Spirituel ;
qu'en conséquence, ils prétendent que par l'Article V. de notre Règlement du 13. Juillet
1757. il auroit été ordonné à tous Glaniers de se rendre dans les bornes respectives de
leurs Paroisses, lesdits Gent. de Loy & Habitans soussignés ont exposé qu'il n'y a
eu aucune réunion pour le Spirituel & d'ailleurs ils ont en droit de faire champêtre, glaner &
faire Éteules sur lesdits Hameaux au préjudice des Habitans des Paroisses de la Jurisdiction
desquelles lesdits Hameaux & leurs Terres sont demeurés comme ils l'ont toujours été pour
le Temporel quoiqu'ils en fassent défaut pour le Spirituel & & sans nécessité d'y pour-
voir pour prévenir les contraventions dans lesquelles les uns & les autres pourroient
tomber par erreur à cet égard.

NOUS, en renouvelant en tant que besoin les dispositions de notre Ordonnance ou
Règlement du 13. Juillet 1757. avons maintenu & maintenons les Habitans de chaque
Paroisse respectives dans la jouissance exclusive du droit de Pâturage, Glanage & faire
Éteules dans les bornes de leurs Terres.

FAISONS en conséquence très-expresse défenses à tous Habitans des Paroisses tant du
Hainaut que du Cambrésis soussignés par Décrets du Tribunal Ecclesiastique, à avoir
été fait quelques réunions pour le Spirituel de Hameaux ou Terres, de faire Pâturage,
Glaner & faire Éteules sur lesdits Hameaux ou Terres sans réunion, & ce sous peine
de dix livres d'amende pour chaque contravention, & afin que personne n'en puisse pré-
tendre cause d'ignorance, feroit notre présente Ordonnance, lui & publiée par tout où
besoin sera à la Porte des Eglises & à l'issue de la Meille Proulaine.

Fait le vingt-huit Juillet mil sept cent cinquante-neuf.

Signé, DE BLAIR DE BOISEMONT.

PAR MONSIEUR,

BASSET.

De Cambrésis, le 28. Juillet 1759. Le 28. Juillet 1759. M. de Blair.

L'émoi fut grand à Caudry car les terres de l'abbaye d'Anchin qui couvraient le tiers du territoire paroissial étaient occupées pour les deux tiers par les censiers du Tronquoy (soit quelque 330 hectares). Les Caudrésiens qui avaient saisi les États de Cambrai et de Cambrésis furent déboutés le 25 mars sous prétexte que l'ordonnance ne devait prendre effet qu'au moment de la vacance de la cure de Caudry. Cette clause avait été accordée au curé, maître Jean-Philippe DAYNEZ, qui souhaitait conserver la paroisse dans l'état où il l'avait reçue : il devait la quitter le 1^{er} juin 1759.

Le Parlement des Flandres à Douai, saisi de l'affaire, délibérait le 5 juillet que cette ordonnance archiépiscopale ne pouvait porter que sur le spirituel et qu'à tout autre égard les censes du Tronquoy et leurs dépendances demeuraient dans le territoire de Caudry. Soulignons la distinction nette qu'il établissait entre les pouvoirs : *"la puissance ecclésiastique n'ayant aucun droit sur le temporel"* (tout duc de Cambrai et comte de Cambrésis qu'elle fut !). Délibération que ne devait pas contredire l'archevêque qui s'en remit à l'autorité temporelle suprême dans la région, Monsieur Louis-Guillaume de BLAIR, Intendant de justice, police et finances du Hainaut et, depuis 1754, du Cambrésis, établi à Valenciennes. Dans une lettre qu'il lui adressa le 18 juillet, il confirma les intentions purement spirituelles qui l'avaient motivé : *"afin de fournir aux familles du Tronquoy une plus grande facilité de satisfaire à leurs devoirs paroissiaux, c'étoit l'unique aussi de mon consentement. J'apprens cependant qu'ils en abusent pour défendre aux pauvres de la paroisse de Caudry de glaner dans leurs champs comme par le passé, ce qui seroit ôter à ceux-cy une ressource considérable, vu leur grand nombre, et que les habitants des susdites censes possèdent la moitié du terroir (1) [...] mon intention en ordonnant cette réunion n'ayant jamais été de préjudicier aux pauvres, je vous prie, Monsieur [...] de bien maintenir ceux de Caudry dans l'usage où ils ont toujours été, [...] de faire en sorte que mon ordonnance ne sera le prétexte [...] pour se soustraire à une coutume établie depuis un tems immémorial et aux devoirs de charité [...]".*

A cause d'affaires similaires, l'Intendant avait déjà publié une ordonnance en cette matière le 13 juillet 1757. Il l'explicita néanmoins par une nouvelle ordonnance du 28 juillet 1759 allant dans le sens du Parlement et de l'archevêque. Les autorités étaient acquises à la cause caudrésienne, mais sur le terrain quel sort devait être fait à ces distinctions subtiles entre temporel et spirituel, en cette époque de moissons où s'exerçaient plus particulièrement les droits dont il était question ?

La guerre

Elle éclate le jeudi 2 août 1759 vers 4 h de l'après-midi. Dès que les glaneurs de Montigny eurent *"envahi"* le territoire, la population caudrésienne fut assemblée au son du tocsin. Marie-Jeanne LAMOURÉ, jeune fille de Montigny, en a laissé le témoignage suivant : *"elle entendit tinter la cloche de Caudry battant l'alarme ce qui l'a engagé à regarder du côté de Caudry pour voir s'il y avoit de la fumée ou du feu, elle vit plusieurs personnes du côté de la ferme de Tabeaumez, deux ou trois se sont détachés et allèrent vers Caudry, aussitôt elle vit une multitude de personnes venans de trois endroits de ce village sur le Tronquoy [...]. Cette foule, armée de bâtons et de fourches, fut évaluée à plus de 200 personnes... l'affrontement était inévitable.*

Robert MILLOT, vers qui semblait canalisée toute la fureur caudrésienne, s'enferma chez lui. Les assaillants se reportèrent sur Joseph LOGE, le garde d'Anchin, garde du diable, qui blessé en plusieurs endroits faillit être pendu avec sa bandoulière portant les armes de l'abbaye. Son jeune frère qui y étoit pour empêcher ce de Caudry de glaner, fut aussi rossé de coups de bâton. Le lendemain, le tocsin sonna de nouveau vers midi, après l'Angélus. Notre téméraire Marie-Jeanne LAMOURÉ eut la même vision si ce n'est qu'il y en avoit tenans élevées autres armes éclatans au soleil, on luy dit que c'étoit un sabre, elle en a oui crier, poursuivons ces diables la jusques à leur village..."

Pierre-Aubert TAMBOISE fut plus souple que Robert MILLOT et admit des gens des deux paroisses sur ses terres. Le 16 août, un quart d'heure après qu'il eût donné l'autorisation de glaner, les Caudrésiens se précipitèrent sur ceux de Montigny, laissant Marie-Thérèse PIGOUX sans connaissance, gisant sur le sol. L'abbaye d'Anchin dut présenter requête afin que ses fermes soient mises sous la sauvegarde du roi : deux cavaliers de la maréchaussée à la résidence de Cambrai furent envoyés sur place.

Quelle fut l'attitude des autres censiers de Caudry ? On peut penser qu'ils gardèrent une réserve complaisante (voire une hostilité militante, tel le plus jeune fils de la cense de Frenesse ou Frenesse). En effet, si les pauvres étaient affectés, ils n'en étaient pas moins touchés. En 1750, Pierre Joseph TAMBOISE s'était plaint devant le sieur WATTIER, bailli des Tronquoy et Coquelet, que Pierre Joseph LAUDE et Charles FONTAINE aient laissé paître leurs bêtes sur ses terres. Le premier, censier de Tabeaumez, avait répondu qu'il n'était pas justiciable de ce siège et que s'il existait quelque motif de plainte, il fallait s'adresser au grand bailli du Cambrésis; quant au second, censier du Coquelet, il répondit que le pâturage d'un terroir appartient de la paroisse sans qu'on puisse établir de restrictions (2). Déjà en 1699, les troupeaux caudrésiens paissant au Tronquoy avaient été saisis par ordre du bailli; le sergent acceptait de rendre les bêtes *"cambrésiennes"* mais pas les *"hennuyères"*...

Par un arrêt du 31 janvier 1760, le Parlement faisait défense aux habitants de Caudry de glaner, de champier et de faire éteule au Tronquoy, mais n'accordait rien à ceux de Montigny. La situation était gelée sur le papier, pas dans la réalité.

[illegible]

Le site officiel sur l'Histoire locale du Cambrésis : <http://cambresis.histoire.free.fr>

Les passions étaient loin de s'apaiser : en juillet 1767, André PIGOUT de Montigny poignardait Marie-Angélique DENIMAL de Caudry; en septembre, des gens de Caudry assenaient des coups de couteau à Catherine LEFORT de Montigny qui faisait l'éteule au Tronquoy (5)... Le Parlement, en ce même mois de septembre renouvelait sa défense faite aux Caudrésien, mais ces derniers devaient obtenir du *"Roy en son Conseil"*, le 1^{er} mars 1768, que l'ordonnance de l'Intendant de 1759 soit appliquée. Les choses ne devaient pas en rester là : en 1784, l'Intendant condamnait à l'amende plusieurs habitants de Montigny pour avoir troublé les Caudrésien dans leur glanage au Tronquoy...

Autres aspects de l'affaire

Si Caudry était en guerre entre Montigny et le Tronquoy, ces deux derniers n'entretenaient pas nécessairement de bons rapports comme en atteste une supplique qu'adressèrent à l'Intendant en 1776 des syndics, manants et représentants de la communauté de Montigny, faisant grief aux censiers du Tronquoy de s'être mis en possession du pâturage, par *"voie de fait"*, alors que leur rattachement à la paroisse de Montigny n'avait aucune portée temporelle (6). Nos censiers cherchaient-ils à profiter de la situation, à bénéficier d'avantages de l'une ou l'autre des deux communautés sans contribution de leur part ? Du fait des troubles et difficultés causés par leur rattachement *"spirituel"*, ils avaient été affranchis de la tutelle fiscale de Borneville, sans pour autant payer leurs impôts à Montigny, ayant obtenu un rôle particulier pour leurs impositions qu'ils versaient directement aux États de Cambrai et de Cambrésis.

Selon le rôle des vingtièmes de 1750, le montant cumulé des contributions des trois censiers (27 livres 6 sols) constituait quelque 40% du montant total des impositions de Borneville (68 livres 17 sols) (7). Les rôles d'impositions et les comptes des collecteurs de Borneville de 1767 à 1789 (8) attestent qu'ils n'y versèrent rien jusqu'en 1787, puis furent imposés pour un montant ridicule comme s'en plaignaient le mayor, Pierre RICHEZ, et les échevins de Borneville, Joachim BRACQ et Guillaume HÉLOIRE, dans une supplique adressée aux États de Cambrai en février 1787 : *"Il est de principe que ceux qui jouissent des aisements d'une communauté en supportent les charges, ces fermiers profitent de la païsson tant pour leurs moutons que pour leurs autres bestiaux qui sont en grand nombre sur toute l'étendue du terroir [...] Le poids des faux-frais indispensables tels que les envois des ordonnances de Monsieur l'Intendant, les voyages nécessaires pour se rendre à vos ordres, les formations des comptes de leur contribution aux frais de la paroisse, l'achat des cailloux pour la réparation des chemins, la surcharge des corvées [...] retombe nécessairement sur les fermiers du Coquelet et Tabeaumez, de même que sur les artisans de la communauté dont les ateliers sont souvent surchargés pour supporter leur cote part dans la répartition [...]"* (7).

Conséquences sur la vie *"politique"* caudrésienne

En mai 1786, la population caudrésienne exaspérée par ses gens de loy et imputant à leur inaction l'enlèvement de la procédure contre Montigny, nommait deux syndics, Antoine Joseph GABET et André BRACQ, pour défendre ses droits. Le 16 août, l'Intendant les autorisait à ester en justice au nom de la communauté. Le bailli et l'échevinage de Caudry-Hainaut refusèrent de leur reconnaître une quelconque compétence et cherchèrent à entraver leur action. Dès le 28 août, le sieur RODRIGUEZ, bailli, condamnait Pierre Joseph CARPENTIER et Jean-François BRACQ à remettre au greffe de la seigneurie des sommes qu'ils avaient perçues grâce à une collecte *"d'imposition"* pour rembourser les deux syndics des frais occasionnés par leur mission et que la loy de Caudry ne voulait prendre en charge. Les deux condamnés affirmaient qu'ils ne s'agissait pas d'un prélèvement obligatoire mais de dons volontaires, ce que devait confirmer plus tard *"la communauté presque unanime"*.

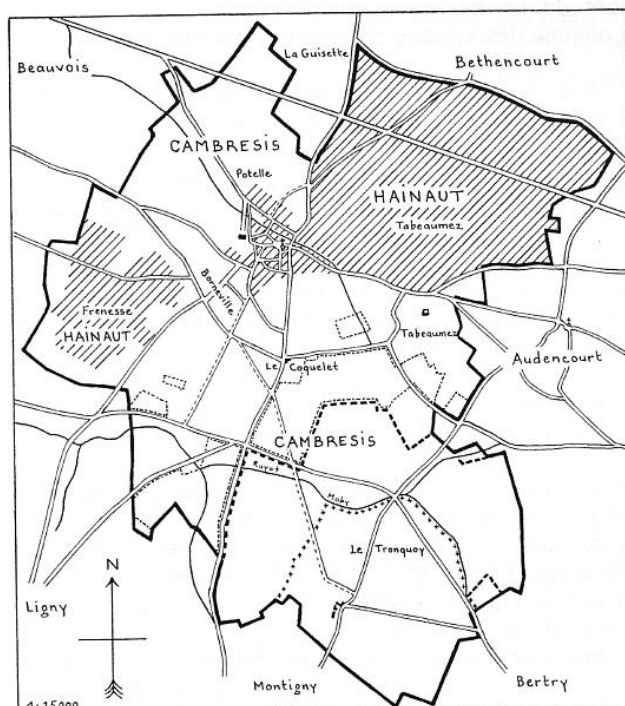
Le sieur CORDIER, seigneur de Caudry-Hainaut et de Potelle et Borneville en Cambrésis, exposa à Monsieur de SENAC de MEILHAN, l'Intendant, dans une lettre du 2 février 1787, ce qu'il pensait des deux syndics : *"Les nommés Antoine Joseph GABEZ cabaretier et André BRACQ par quantité de mauvais propos ont ameutés la populace contre les mayeur et gens de Loij et sous un faux aveu de commune dont les signatures ont été mandées de porte en porte de la lie du peuple, ils se sont pourvus comme sindics nommés de la part de la communauté de Caudrij pardevant vous, Monsieur, et vous ont surpris une autre autorisation pour vacquer à la poursuite du même procès [...] quant aux fruits de la collecte susdite : ils ont dépensés les deniers en boisson et dépenses inutiles [...] mais j'apprends avec le plus grand étonnement que ces deux particuliers ont constitué un autre avocat au Conseil [...]"*. Deux avocats se disputaient donc pour défendre les intérêts des Caudrésien... La situation sentait le soufre. L'administration royale se devait de mener une enquête.

Le 19 avril 1787, Monsieur LEFEBVRE de BELLEPERCHE, subdélégué de l'Intendant au Quesnoy, se rendit à Caudry où il convoqua la communauté sur la place *"après la messe paroissiale et après son de cloche"*, afin de connaître *"le vrai voeu de la plus saine partie des habitants"* concernant les avocats.

27 personnes dont Pierre-Antoine GABET, mayor de Caudry, Pierre RICHEL, celui de Borneville, les échevins, A.J. TACQUET, le greffier, Théophile Joseph CANONNE, le chirurgien, se prononcèrent en faveur de la loy et de son avocat, contre 80 au profit des syndics et de leur avocat... Dans les conclusions qu'il envoya à l'Intendant, le subdélégué se prononça en faveur d'une révocation des syndics !

Quelques mois plus tard, en août, afin de couvrir les frais du procès, les échevins voulurent emprunter 3000 livres remboursables par la communauté. La réaction des Caudrésiens ne se fit pas attendre. Ils demandèrent à l'Intendant que soit renouvelée la loy qui était en place depuis 17 ou 18 ans (9), ce qui était contraire à la coutume, que la collecte des deniers royaux soit passée publiquement et non pas faite par les gens de loy dont ils soupçonnaient l'honnêteté, et que leur soit ôté la compétence d'estimer en justice !

Le subdélégué reprit le chemin de Caudry le 20 décembre 1787 et selon la même procédure qu'en avril demanda le consentement de la population à la levée des 3000 livres. Seules 10 personnes acceptèrent dont les échevins Jacques-Joseph MÉRESSE, Jean-Baptiste BRACQ, Jean-Charles OBLIN, Jean-Baptiste BELLO, P-P. MACHU, Nicolas RÉMY et Pierre-François TAQUET, contre 105 opposants qui déclarèrent: *"il n'eschoit pas de prendre sur la communauté d'argent et que les mayor et gens de loy doivent en avoir pour fournir aux frais qu'ils ont fait, sans en donner avis à la communauté, au moyen du résidu des rôles d'impositions"*. Le subdélégué soumit néanmoins à leur délibération la question de la règle que devait suivre le rôle de cotisations pour rembourser la dette : règle de taille ou règle de capitation. Jean-Louis BRACQ, P. MACHU, Jacques Joseph MÉRESSE et Jean-Charles BRACQ se prononcèrent en faveur de la seconde... Et le subdélégué attendit plus d'une demi-heure *"sans qu'aucun desdits habitants, cependant toujours assemblés sur ladite place de Caudry, ne viennent signer [...] se contentant de déclarer unanimement qu'ils étoient prêts dès que les mayor et eschevins en exercice auroient justifié et constaté d'avoir dûment employé le résidu qui devoit résulter des comptes des collecteurs [...]"*.



TERRITOIRE DE CAUDRY AVANT LA REVOLUTION

-  TERRES RELEVANT DE LA LOY DE CAUDRY-HAINAUT (IL FAUT Y AJOUTER PLUSIEURS PETITES PIÈCES APPARTENANT À L'ÉGLISE DE CAUDRY ENCLAVÉES EN CAMBRESIS)
-  LIMITES DU MARCHÉ DU TRONQUOY, OBJET DU CONFLIT
-  LIMITES DE LA PARTIE FINALEMENT RATTACHÉE À MONTIGNY
-  LIMITES DU MARCHÉ DU COQUELET

Le territoire de Caudry avant la Révolution

Le problème était clair, le subdélégué se devait de vérifier les finances de la loy depuis le début de son administration. Les échevins ne purent fournir les rôles et les comptes que pour les années 1778, 1781, 1784, 1785 et 1786, ceux des années précédentes et intermédiaires étant égarés... Ils reconnurent malgré ce que leur avait recommandé le sieur CORDIER, qu'ils avaient été volés dans la maison seigneuriale de ce dernier. De plus, le subdélégué constata l'utilisation d'un chassereau comprenant confusément les vingtièmes, capitations et autres impositions au lieu des rôles qu'il avait lui-même rendus exécutoires.

Le sieur CORDIER, absent lors de sa visite, s'empressa de lui écrire pour lui proposer un petit arrangement: *"il ne seroit point bien étant venu sur les lieux [...] que vous donnassiez un certificat contenant que les comptes de la communauté de Caudry sont en règle et qu'il n'y a aucune omission [...] Ils m'ont dit encore que vous prétendiez que leurs rôles étoient faux, il y a longtemps que les mutins osent le dire [...] Je les ai vérifiés et c'est une imposture atroce, le vol qu'on a fait chez moy m'empêche de vous en convaincre [...]".* Et l'affaire semble être étouffée par le subdélégué, l'Intendant ne faisant qu'inviter le sieur CORDIER à renouveler la loy ce qu'il ne fit pas : rien n'était réglé.

En 1788, les habitants de Borneville entamèrent une grève de l'impôt animée, selon les accusations de Pierre RICHEZ, le mayor, et des échevins Joachim BRACQ, Antoine-Joseph et Jean-Baptiste FONTAINE, Antoine BELO et Jean-Baptiste SOTIÈRE, par Jean-Charles FONTAINE, censier du Coquelet, mais aussi meunier et brasseur (de loin le plus imposé : quelque 35 à 40 % du montant total depuis le *"départ"* des censiers du Tronquoy; le censier de Tabeaumez ne payait qu'une partie de ses impôts en Cambrésis, le reste en Hainaut).

Philippe-Joseph COUPLET, adjudicataire de la collecte, ne pouvant rendre ses comptes aux gens de loy, 34 habitants de Borneville saisirent l'official, juge ordinaire en Cambrésis, pour lui obtenir des *"defenses provisionnelles"*, autrement dit un moratoire, mais aussi pour obtenir l'autorisation d'assembler la communauté afin qu'elle nomme des syndics chargés de contrôler les finances de la loy (7).

Au même moment, mars 1788, l'Intendant recevait une requête de 14 habitants de Caudry-Hainaut (dont Antoine Joseph GABET et André BRACQ) accusant le subdélégué d'être l'ami intime du sieur CORDIER et de n'agir *"que par son organe"* et se plaignant de l'augmentation du nombre des imposés passé de 104 pour l'année 1786 à 267 pour 1787, avec approbation du subdélégué. Ils accusaient aussi *"la loy d'avoir alourdi"* le montant des contributions des opposants alors qu'un certain nombre de terres était passé sous silence.

Monsieur de SENAC de MEILHAN, l'Intendant, eut quelques difficultés à obtenir de son subdélégué du Quesnoy le dossier concernant la loy de Caudry. Sa conviction était faite. Le 19 juillet 1788, il écrivit au garde des sceaux pour obtenir *"les ordres du Roy"* afin de contraindre le sieur CORDIER au renouvellement de l'échevinage pour les raisons qu'il exposait ainsi : *"les gens de loy s'étoient permis de collecter sur des rôles non exécutoires des sommes en excédans de celles portées par mes mandemens afin de fournir à des frais de procédures qui intéressent particulièrement le seigneur du lieu [...]".*

Par lettre du 26 juillet, l'Intendant mettait le seigneur de Caudry au pied du mur : *"Sa Majesté m'autorise expressément de vous prescrire de pourvoir [au renouvellement de la loy] et de vous y contraindre [...]".* Le lendemain, sur ordre du bailli, le greffier nommait Jean-Étienne BRACQ, mayor, Pierre-Joseph CARPENTIER, lieutenant-mayeur, Claude COURTOY, Martial BRICOUT, Joseph TAINE, Jean-Philippe BRICOUT, Jean-Martin PORET et François CARPENTIER, échevins, plus six syndics ou jurés dont deux refusèrent *"comme étant hors d'état de servir"*.

La communauté caudrésienne s'empressa de demander à l'Intendant la nomination d'Antoine Joseph GABET et André BRACQ pour les remplacer. Celui-ci, peu au fait du fonctionnement des institutions locales, chercha à savoir si le choix des syndics relevait de la compétence de la communauté ou du seigneur, avant de se prononcer sur les deux élus de la communauté *"en qui elle paroît avoir la plus grande confiance"*; mais il était clair qu'ils seraient dépourvus du droit de poursuivre la communauté de Montigny...

Pour conclure ce chapitre sur les finances caudrésiennes, notons qu'en 1792 la municipalité exigeait encore que soit justifié l'emploi de certaines sommes par ses prédécesseurs : soit 3754 livres et 6 deniers par l'ancienne loy de Caudry-Hainaut et 626 florins, 9 patars et 3 deniers par celle de Borneville (8).

La solution révolutionnaire

La municipalité tenta d'imposer les fermiers du Tronquoy pour l'année 1791, ayant obtenu d'eux, du moins de Philippe Joseph PETIT et Jacques-François MILLOT, les déclarations de leurs biens. Anne-Joseph-Françoise FONTAINE, la veuve de Pierre-Aubert TAMBOISE, l'entendait différemment. Les administrateurs du District de Cambrai penchaient aussi en faveur de Montigny *"attendu que les roles de Montigny sont parachevés et que ceux de Caudry sont à peine commencés"* (10).

Martial BRICOUT, maire, les officiers municipaux et les notables tentèrent alors d'obtenir la réintégration pure et simple des fermiers à la paroisse de Caudry *"comme ils les ont été sur le fond de baptême, cela mettroit le calme et la paix et l'union dans les deux paroisses"*. Une séance de confrontation eut lieu entre les deux municipalités le 13 avril 1792 qui ne devait aboutir à aucun arrangement. Aussi le sort du Tronquoy fut-il mis entre les mains des administrateurs du Directoire du département afin qu'ils tranchent l'affaire de façon impérative (10)...

Heurs et malheurs des fermiers depuis la Révolution

Au moins depuis la fin du XVI^{ème} siècle, les fermiers de l'abbaye se succédaient de père en fils ou beau-fils et, à défaut, par remariage des veuves. Cette *"loi de succession"*, tacite, respectée par l'abbaye sauf cas grave, devait être perturbée par la Révolution. D'une part, les biens du clergé ayant été mis à la disposition de la Nation en 1789, l'abbaye était dépossédée du domaine qui allait faire l'objet de ventes publiques; les fermiers étaient en bonne place pour en acquérir des parcelles. Mais, d'autre part, les choix politiques auxquels furent acculées les familles eurent des conséquences irrémédiables sur le destin de celles-ci. Le sort des quatre principaux fermiers d'Anchin en est une bonne illustration.

Jean-Charles FONTAINE, dernier censier du Coquelet, ayant émigré, ses biens furent mis sous séquestre voire même vendus (une mule et un mulet le 29 fructidor an II au Carré de Paille à Cambrai) (11). Un de ses fils, Henri Joseph, avait été guillotiné le 7 prairial à Cambrai pour avoir correspondu avec les émigrés, fourni des secours en fourrages aux Autrichiens et s'être refusé à s'enrôler lors d'une réquisition (12). En l'an III, les cohéritiers de ce dernier faisaient valoir les droits qu'ils avaient sur la moitié du moulin à vent construit en 1776 par leurs parents (à hauteur de l'actuelle rue Louise Michel), invoquant qu'ils en avaient hérité par le décès avant la Révolution de leur mère Rosalie TUBOISE. La municipalité, qui afferma le moulin aux citoyens Joseph GABET et Philippe BRACQ, n'ayant pas observé toutes les formes prescrites par la loi, le directeur de l'agence nationale des domaines les admettait à faire leurs offres, comme les autres enchérisseurs, lors d'une prochaine adjudication (13). Il appartient à André FONTAINE, rentier à Caudry jusqu'en 1832. Le meunier François DOLÉAN l'acheta en 1849, ainsi qu'une partie de la ferme qu'il fit reconstruire, comme en témoignent des fers d'ancrage partiellement masqués par des enseignes du café *"Le Narval"*.



La place du ROSAIRE à Caudry, emplacement de l'ancien domaine du Coquelet. La première maison de droite est l'actuel café "Le Narval" (Collection Amicale Laïque de Caudry)

Une autre partie qui appartenait à Constant FONTAINE, mulquinier, jusqu'en 1826, fut ensuite possédée par des SAVARY (14). Elle fut absorbée par l'agglomération caudrésienne à la fin du XIX^{ème} siècle : son nom même a disparu, le lieu étant plus connu sous celui de **Rosaire**. Les terres qui constituaient son marché avaient été divisées en lots et acquises par différentes personnes. De nos jours, sauf rares exceptions entre les routes de Clary et de Ligny, elles ont perdu leur vocation agricole au profit de l'expansion urbaine de Caudry. Une partie du quartier de la Gendarmerie ou Maupassant, celui des Bois-Blancs, la gare SNCF, etc... y ont été construits.

A l'exclusion de la partie Nord occupée par la ligne de chemin de fer et les premières implantations de la zone industrielle (la SICOS), ainsi que de l'angle Nord-Ouest formé par la rue de la Sucrierie et la route de Clary, les terres du Tronquoy sont restées fidèles à leur vocation première.

La famille PETIT connut un sort semblable à celui des FONTAINE. Philippe Joseph PETIT ayant suivi le général cambrésien DUMOURIEZ, qui après sa victoire de Valmy s'était retourné contre la République, fut inscrit sur la liste des émigrés. Sous l'Empire, il ne possédait rien au Tronquoy. Jacques-François MILLOT, au contraire avait reconstitué un joli petit domaine autour de sa ferme. Sa veuve y possédait en 1819 quelque 89 hectares (15).

Nous savons qu'au moment de la Révolution, la seconde épouse de Pierre-Aubert TAMBOISE, décédé en 1780, tenait la moitié du marché du Tronquoy. Elle dut en acquérir des parcelles en 1791 (11), mais à la fin de l'Empire, ni elle, ni ses enfants n'y possédaient encore quelque chose (15). En 1819, la ferme, ainsi que quelque 98 hectares (16 côté Caudry et 82 côté Montigny) étaient possédés par Pierre Joseph TAMBOISE, fils d'un premier mariage de Pierre-Aubert avec Catherine Joseph BRICOUT (1732-1762) alors établi à Vimy où il avait épousé, en 1780, Caroline MAIRESSE (16). Il laissait sa belle-mère et son demi-frère Théophile, diriger l'exploitation. Un de ses fils, Jean-Baptiste (1784-1847), vint s'établir au Tronquoy où ses descendants acquerront les deux autres fermes et rassembleront autour d'elles quelque 250 hectares, reconstituant ainsi une partie de l'antique domaine du Tronquoy.

Sources et notes :

- * Les séries C17213 et 16748, fonds de l'Intendance, ADN.
- * La série VIII B, 2^{ème} série, 1210, fonds du Parlement de Flandres, ADN.
- * DUTHOIT, A. (abbé). Montigny en Cambrésis. 1965.

(1) Ce qui peut sembler exagéré, mais se comprend si l'on ne tient compte que du dîmage de Caudry couvrant les 2/3 Sud du territoire. Sur le 1/3 Nord, la dîme se prélevait au profit du chapitre Sainte-Croix et du curé de Béthencourt.

(2) ADN, 1H 539.

(3) ADN, VIII B, 2^{ème} série, 779.

(4) ADN, 1H 703.

(5) ADN, 1H 668.

(6) ADN, C 19257.

(7) ADN, C 20936.

(8) ADN, L 6682.

(9) Dans une autre supplique adressée vers la même époque par 195 habitants de Caudry à M. BRUNEAU de BAUMEL, procureur général du roi au Parlement de Flandre, la loi est déclarée être en place depuis 14 à 15 ans (toujours contrairement à la coutume), ce qui semble plus proche de la réalité. En avril 1771, Noël CARPENTIER était encore mayer.

(10) ADN, L 6628.

(11) HERBERT, Géry. Quelques aspects peu connus de la Révolution à Caudry. Jadis en Cambrésis, n° 18.

(12) GABET Arnaud. Les guillotins du Cambrésis. Cambrésis Terre d'Histoire, n° 9.

(13) ADN, 1Q 1176.

(14) ADN, P 36-331 à P36-337.

(15) ADN, P 36-755.

(16) RICHEL, François. Les TAMBOISE. Association Généalogique Flandre Hainaut, n° 42.

Paul-Henri DENHEZ

TROIS SAINTS JAPONAIS A CAMBRAI

Par Annie LEFEBVRE

En visitant l'ancienne chapelle des Jésuites de Cambrai, on peut admirer les sculptures de sa nef dont l'iconographie est tout à fait exceptionnelle. Nous trouvons en effet 12 haut-reliefs représentant : Jésus-Christ, la Vierge Marie, les pères fondateurs de l'ordre des Jésuites : Saint-Ignace de LOYOLA et Saint-François-Xavier, et en particulier trois Saints Jésuites japonais martyrisés à Nagasaki, le 5 février 1597, il y a tout juste 400 ans. Pour comprendre la présence de ces Saints Japonais à Cambrai, il faut se plonger dans le climat politico-religieux du XVI^{ème} siècle.

La "rupture" du XVI^{ème} siècle

La religion catholique était en crise, les causes en étaient multiples : troubles du Grand Schisme (1378-1417) et de ses trois Papes. Les idées des humanistes de la renaissance et les grandes découvertes de la fin du siècle précédent. Ces événements vont ébranler les certitudes acquises.

Un certain fétichisme découlant des grandes épidémies, entourait alors les pratiques religieuses. Les abus du clergé, les prêtres mal formés, leur absentéisme, ne pouvaient aider leurs fidèles face à ces remises en question et à leurs inquiétudes. L'Europe bascule dans la modernité. C'est la fin de l'unité chrétienne médiévale.

Les idées de LUTHER et de CALVIN rassurent, la Réforme gagne nos provinces aux dépens de la religion catholique, en revanche, en Espagne rayonnait une étonnante vitalité religieuse, comme en témoignent Sainte-Thérèse d'Avila (1515-1582) et Saint-Jean de la Croix (1542-1591). Ce pays fut le roc sur lequel s'appuya la Réforme Catholique.

Les Jésuites et la Contre-Réforme

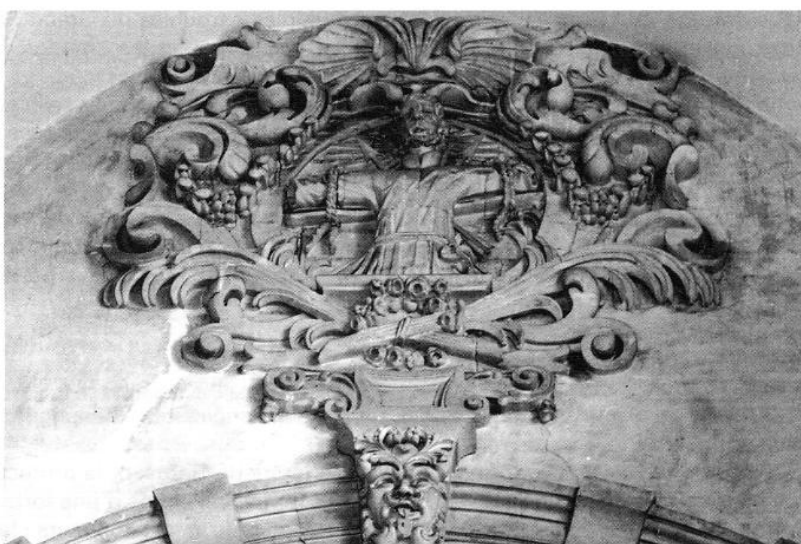
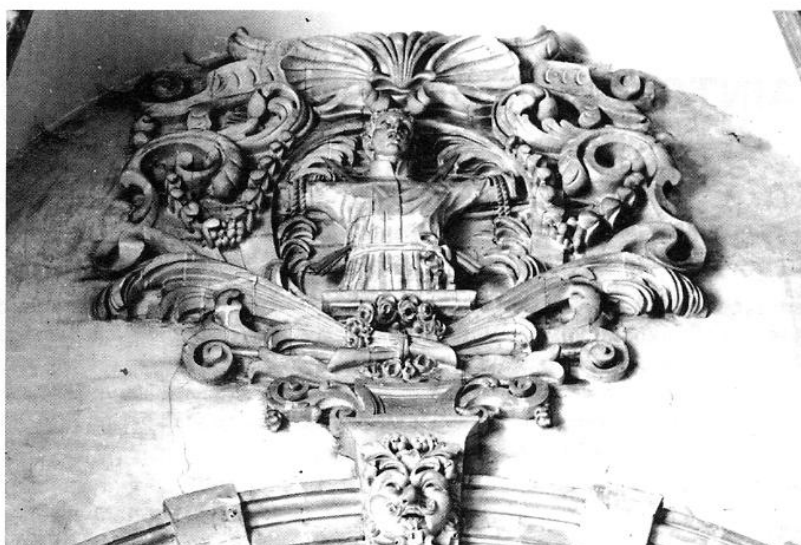
Saint-Ignace de LOYOLA et Saint-François-Xavier, tous deux originaires d'Espagne, fondèrent la Compagnie de Jésus en 1540.

Formée de prêtres réguliers, elle désirait réformer l'Église de l'intérieur. Refusant la protection du cloître, les Jésuites vivent au milieu du monde, une vie sacerdotale et exemplaire. Dotés d'une forte culture, grâce à une formation longue et complète, ils doivent l'obéissance à l'égard de leurs supérieurs : les provinciaux, à leur tête un général dépend directement du Pape. Leur mission était d'évangéliser et de prêcher la bonne parole en Europe mais surtout dans ce monde nouvellement découvert.

En 1545, à l'initiative du Pape Paul III, le concile de Trente fut déterminant pour l'avenir de la religion catholique face à la Réforme. Il permit de définir clairement les points du dogme mis en cause par les protestants. Il affirma l'existence des sept sacrements, et condamna les abus, il recommanda la fondation d'un séminaire par diocèse afin que les futurs clercs soient plus aptes à transmettre la foi par le catéchisme et la prédication. Les intérieurs des églises seront transformés pour que les fidèles participent plus activement aux célébrations des offices, en particulier celui de la messe. Le pape demanda aux Jésuites de diffuser ces nouveaux principes liturgiques et architecturaux, ils seront les agents de la Contre-Réforme.

Ainsi, l'intérieur de la chapelle de Cambrai suit parfaitement les directives données au Concile de Trente. Pour la bonne vision de la célébration de la messe, sa nef est spacieuse, ses baies, aux verrières claires permettaient de suivre dans son missel la vulgate de saint-Jérôme. Grâce à l'harmonie des proportions et des volumes, l'acoustique y est excellente, elle permettait à la prédication d'avoir toute son importance. Son décor exubérant répondait également au Concile de Trente. Il demandait de valoriser le culte des Saints et de la Vierge, pour qu'ils servent de modèles aux fidèles. La présence des hauts-reliefs de la nef de la chapelle de Cambrai en est le témoignage.

Nos trois Saints japonais : Paul MIKI, Jean de GOTO et Jacques KISAI, placés au même rang que Jésus et Marie, en font partie.



Les trois martyrs de la chapelle des Jésuites de Cambrai (Fonds René FAILLE, Photothèque de Cambrai)

En Europe, huit ans après la fondation de la Compagnie, les collèges Jésuites vont ouvrir leurs portes afin de jouer un rôle essentiel dans l'éducation des jeunes gens. L'enseignement de la culture générale, du catéchisme, gratuit et accessible à tous, permettra de repousser l'avance de la Réforme. Ainsi, le collège de Cambrai sera un des premiers implantés dans les Pays-Bas méridionaux pour entraver l'avance du Calvinisme.

Cependant, l'objectif principal était l'évangélisation des pays lointains. Comme le demandait le pape, deux pôles vont se former : l'un mobile et missionnaire, l'autre stable, professoral et administratif.

Les missions lointaines des Jésuites

Leurs missions lointaines : l'Asie, l'Amérique ibérique, la Nouvelle France, furent les trois théâtres où les Jésuites firent preuve d'un grand zèle apostolique et d'une capacité remarquable d'adaptation aux coutumes indigènes. Cela suscita chez leurs adversaires méfiance, jalousie et finit par contribuer à la suppression temporaire de la Compagnie.

Sur la requête du Roi du Portugal adressé au Pape, Saint-François-Xavier s'embarque à Lisbonne pour l'Asie. En mai 1542, il arrive à Goa capitale de l'empire Portugais, y découvre avec étonnement : *"Un petit Lisbonne habité par des Chrétiens européens et indigènes, une magnifique cathédrale, un évêque, un chapitre, un grand couvent de Franciscains, un collège de mission préparant les Hindous à la prêtrise"*. A la demande du Vice-Roi, il fait évangéliser d'autres comptoirs portugais. En 1547, il fait la connaissance des trois Japonais et décide d'évangéliser la Chine et le Japon.

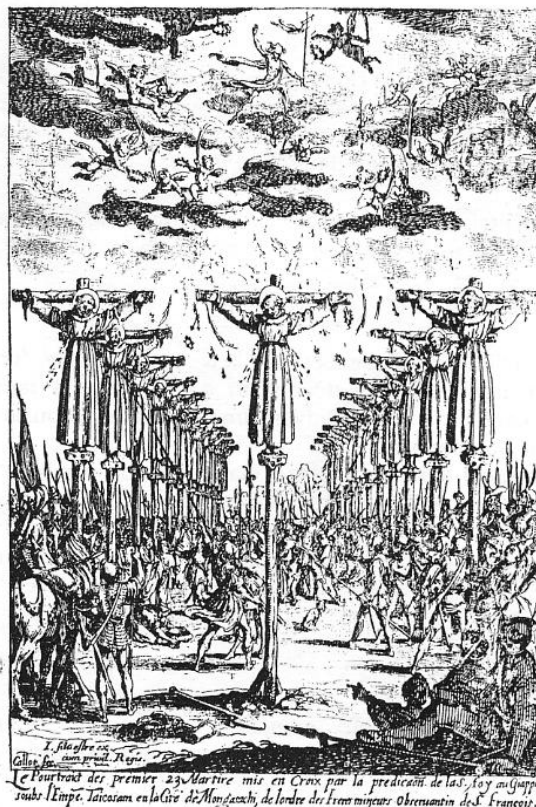
L'évangélisation du Japon

En 1549, Saint-François-Xavier, avec deux compagnons Jésuites : Comes de TORRES et Juan FERNANDEZ, furent les premiers missionnaires à débarquer au Japon. Dès le début, le seigneur féodal ou Daïmyo de Satsuma, province du Sud-Ouest, les accueillit avec enthousiasme et leur donna toute latitude pour prêcher comme ils le désiraient. Rapidement, François-Xavier, fit des centaines d'adhérents à la foi chrétienne. En 1550, il se rendit à Kyôto pour rencontrer l'empereur GONARA et le convertir, moyen le plus efficace de propager la foi rapidement. Mais celui-ci refusa de le recevoir et François-Xavier déçu retourna dans le Kyûshû où il reprit sa mission toujours avec le succès. Il quitta le Japon en 1551, rêvant de christianiser la Chine. Il partit l'année suivante pour l'île de Shang au Sud de Canton où il tomba malade et mourut à l'âge de 46 ans.

Son oeuvre apostolique accomplie au Japon, marqua un changement très net par rapport à ce qu'il avait réalisé au début de son arrivée aux Indes.



Gravures de Michel VON LOCHOM (Bibliothèque Mazarine. Paris. Photographies CHARMET)



Les 23 martyrs franciscains

(Gravure de Jacques CALLOT, 1627. Bibliothèque Franciscaine Provinciale)

Il avait pris, en effet, très vite conscience qu'il fallait respecter les conventions sociales dans ce pays de vieille civilisation et de culture raffinée. Il s'était rendu compte que ses vêtements misérables ne lui avaient valu que du mépris. Aussi, il n'avait pas hésité à se présenter devant le Daïmyo en somptueux costume du pays, escorté et apportant des présents rares et variés. Lorsqu'il mourut après dix années passées en Asie, il laissa une grande leçon dont s'inspirèrent ses continuateurs Jésuites comme Matteo RICCI en Chine, Robert de NOBILI en Inde et Alexandre VALIGNANO au Japon.

Ce personnage hors du commun arrivé en 1571, va organiser la présence missionnaire, son influence fut considérable. Il recommanda de s'adapter aux coutumes japonaises, de suivre le comportement des prêtres zen afin de faciliter la mission évangélisatrice. Il préconisa également l'apprentissage de la langue japonaise. Le résultat de cette nouvelle pastorale ne se fit pas attendre puisque sur une population de près de 10 à 12 millions d'habitants, on dénombra 150 000 Chrétiens. En 1582, 59 prêtres missionnaires résidaient au Japon, ils multiplièrent séminaires et collèges. On y enseignait tout ce que l'Europe savait en matière de médecine, astronomie et géographie.

A la même période, SUMITAMA, autre seigneur converti, aménagea le port de Nagasaki et en fit don à la Compagnie de Jésus tout en se réservant le droit de prélever des taxes aux importations. Nagasaki devint ainsi la plaque tournante du commerce international et de la christianisation.

L'Empereur HIDEYOSHI, au début de son règne, poursuivit la politique de tolérance de son prédécesseur, l'empereur NOBUNAGA, il s'entoura même de seigneurs chrétiens. Mais son attitude fut ambiguë, puisqu'en 1587, il proclama deux décrets concernant le christianisme : il reconnaissait la liberté de conscience, mais il interdisait aux grands seigneurs de se convertir sans autorisation et d'imposer leur nouvelle foi à leurs sujets. Par la suite, il n'accepta plus la propagation de la foi chrétienne et décida de l'expulsion pure et simple des missionnaires dans les 30 jours, ils devaient embarquer à bord du vaisseau "Montero". Son capitaine lui signifia qu'il était impossible, par manque de place, d'embarquer immédiatement tous les prêtres. HIDEYOSHI entra alors en fureur et s'acharna à détruire toutes les églises de Kyôto, d'Osaka et de Sakai, c'est à dire presque tous les lieux de culte chrétien au Japon à l'exception de Kyûshû.

Pourquoi ce changement d'attitude ?

Il est probable qu'HYDEYOSHI n'avait pas goûté la destruction, par les Chrétiens, des sanctuaires shintoïstes et des temples bouddhistes, ni que le port de Nagasaki ait été concédé aux Européens par simple décision d'un seigneur local. Il va d'ailleurs le confisquer à son profit et assimiler les Chrétiens à la secte Ikko, créatrice de troubles dans le pays remettant en cause l'unité nationale.

A la fin du XVI^{ème} siècle, cette situation va encore se compliquer par l'arrivée des Franciscains, des Dominicains et des Augustins envoyés par l'Espagne pour concurrencer les Jésuites liés au Portugal. En 1596, le "San Felipe", riche galion espagnol, fit naufrage au Sud-Est du pays. Son capitaine interrogé par l'Empereur sur l'étendue des possessions espagnoles, expliqua qu'elle était le résultat de la politique des souverains espagnols qui envoyaient tout d'abord des missionnaires pour évangéliser, puis débarquaient des forces armées afin de s'emparer des terres. HIDEYOSHI réagit immédiatement et condamna en 1597 au supplice de la croix, 26 chrétiens dont trois Jésuites japonais.

Les trois martyrs jésuites japonais

- Paul MIKI, fils de Samouraï converti, fut un grand prédicateur dès l'âge de 23 ans. On dit qu'il gagnait les coeurs avec une facilité inconcevable. On accourait de tous côtés pour l'entendre et il était rare que ses prédications ne fussent pas suivies de quelques conversions d'éclat. Il avait 33 ans.

- Jean SOAN, né dans le royaume de GOTO, de parents chrétiens, quitta son pays natal pour éviter des persécutions et se réfugia au Japon, il ne fut plus appelé que sous le nom de Jean de GOTO. Il fut sans doute instruit par les Pères de la Compagnie et devint jeune novice. Il enseignait le catéchisme à Osaka. Il avait 19 ans.

- Jacques KISAI, baptisé dans sa jeunesse, marié, il quitta sa femme qui avait renoncé au christianisme. Après avoir mis son fils unique en lieu sûr pour être élevé chrétiennement, il se retira chez les Jésuites à Osaka. Il y exerçait l'office de portier et entre temps aidait Jean de GOTO à instruire les catéchumènes qu'on disposait au baptême, il avait 64 ans.



Gravure des trois Saints japonais ayant reçu les ordres mineurs par G. MASSE (1862) d'après une oeuvre de DORIGNY de 1696 (Collection René FAILLE)

Le 30 décembre 1596, l'Empereur fit tout d'abord sept prisonniers : Paul MIKI, et les deux novices : Jean de GOTO et le père Baptiste-Jacques KISAI, un Franciscain et trois autres Chrétiens. Il ordonna de les conduire en charrette d'Osaka à Méaco (aujourd'hui Kyôto), puis de leur couper les oreilles et le nez, de les ramener à Osaka puis à Sacery. La sentence devait être portée devant eux, en gros caractères. On devait ensuite les conduire à Nagasaki où ils devaient être mis en croix.

A Méaco, ils trouvèrent cinq autres Franciscains et douze Chrétiens japonais dont trois enfants de chœur de douze et quinze ans. Ceux-ci s'ajoutèrent aux sept premiers prisonniers.

Le 3 janvier, on les mena tous sur une place du haut Méaco. On leur coupa à chacun d'eux un bout de l'oreille gauche. GIBONOSCIO, leur tortionnaire, n'eut pas le courage de les mutiler plus amplement.

Pierre SOUCHEKIRO et François, autres Franciscains, vinrent les soutenir moralement. Ils furent également faits prisonniers. Ils étaient donc vingt-six : trois Jésuites japonais, vingt-trois Franciscains dont six prêtres missionnaires et dix-sept convertis dont Pedro BANTISTA ambassadeur d'Espagne au Japon. C'est sur une des collines dont Nagasaki est environnée qu'eut lieu le supplice de la crucifixion le 5 février 1597. On appela cette colline le mont des martyrs ou la Sainte-Montagne.

Les croix, au Japon, ont vers le bas une pièce de bois, où reposent les pieds des suppliciés. Une espèce de billot au milieu de la poutre permet de s'asseoir. On les attache par les bras, les cuisses et le milieu du corps avec des bandes. Les pieds et les mains ne sont pas cloués mais maintenus par des colliers de fer. Dès qu'on a hissé la croix dans son trou, un bourreau perce le flan d'une lance qui, entrant par le côté, sort par l'épaule. Quelque fois, cela se fait en même temps des deux côtés. Si le martyr respire encore, on redouble sur le champ afin d'abrégier ses souffrances.

L'Évêque du Japon n'ayant pu avoir l'autorisation d'assister à la mort de ces martyrs, vint plus tard, accompagné de tous les Jésuites de Nagasaki sur cette colline.

On dit que leurs corps restèrent longtemps en parfait état et que leur sang ne se coagula pas...

La béatification et le passage à la postérité...

Le pape Urbain VIII les béatifia trente ans plus tard. Cet événement fut retentissant. Ils devinrent alors les martyrs modèles, chefs de file de l'ordre des Jésuites.

On retrouve leur iconographie dans de nombreuses parties du monde, le plus souvent sous forme de gravures ou de tableaux, leurs images servaient la cause de la Contre-Réforme. Les Franciscains et les Jésuites n'eurent pas toujours une iconographie commune. Ainsi l'estampe de Jacques CALLOT ne montre que les vingt-trois franciscains et à Cambrai, ce sont les trois frères Jésuites qui sont présentés dans la Chapelle.

Leurs médaillons, placés sous la voûte, sont taillés directement dans la pierre. Le nom du sculpteur est incertain. Félicien MACHELART avance ceux des frères BEGRAND et VERBESSUM, mais peut-être seraient-ils dus à un atelier cambrésien issu de celui de Jaspert MARSY. Les bustes des trois Saints Japonais sont entourés de guirlandes. Des palmes entrecroisées symbolisent leur martyr.



PRÉFÉMENTE DE LA CANONISATION DES MARTYRS DU JAPON, LE JOUR DE LA PENTECÔTE.

Lithographie représentant la cérémonie de canonisation des martyrs du Japon (1862) (Collection René FAILLE)

Paul MIKI et Jacques KISAI sont barbus, tandis que Jean de GOTO est imberbe. Leurs visages expriment à la fois souffrances et extase. Il est à noter qu'à la consécration de cette chapelle en 1694, ils n'avaient reçu que les ordres mineurs. Ils furent canonisés le 8 juin 1862, le jour de la Pentecôte, par le Pape Pie IX, en même temps que les vingt-trois Franciscains.

Au Japon, pendant une vingtaine d'années, les édits de proscription se multiplièrent sans grande vigueur. L'Empereur TOGUKAWA IEYASU succédant à HIDEYOSHI, se montra plus tolérant à l'égard des Chrétiens, car il savait bien que les missionnaires étaient étroitement liés au commerce international. En 1605, on comptait 730 000 Chrétiens dans l'ensemble du Japon. Ils seront persécutés à partir de 1602. On prétendait qu'ils propageaient une foi aberrante, détruisaient les enseignements bouddhiques en cherchant à modifier le système politique du Japon.

A cette époque, le deuxième shogun (titre porté par les généraux exerçant le vrai pouvoir) n'hésita pas à sacrifier le commerce en limitant l'entrée des bateaux européens à deux ports : Nagasaki et Hirado. En 1622, cinquante-cinq missionnaires et croyants furent brûlés vifs à Nagasaki et en 1623, cinquante Chrétiens subirent le même sort à Edo (aujourd'hui Tokyo).

Les bâtiments espagnols furent formellement interdits au Japon et se dessina progressivement la fermeture de ce pays. Elle se traduisit par l'interdiction à tout étranger de pénétrer sur le territoire national et, à tout Japonais de quitter sa patrie ou d'y rentrer, s'il se trouvait à l'étranger, sous peine d'être immédiatement mis à mort. La construction de bateaux de haute mer fut proscrite et des vigiles furent postés sur les reliefs.



Monument des 26 martyrs à Nagasaki (Photographie René FAILLE)

Désormais, l'archipel se replia sur lui-même durant plus de deux-cent-cinquante ans, jusqu'en 1868, à l'exception d'un comptoir hollandais sur l'île de Deshima dans le port de Nagasaki. Cependant, certains Chrétiens continuèrent à pratiquer leur religion en cachette, mais s'étant trop écartés de l'orthodoxie, leur culte ne sera pas reconnu par Rome.

Aujourd'hui, on compte trois millions de Chrétiens au Japon pour cent-vingt millions d'habitants. A Nagasaki, sur la colline des martyrs, s'élève un impressionnant mémorial réalisé par le sculpteur FUNAKOSHI. A côté de celui-ci un musée rassemble les témoignages de la présence de ces premiers Chrétiens au Japon.

Le 5 février 1597, fut un événement marquant pour l'Europe et pour la religion catholique en émoi. Ces martyrs servirent d'étendard à la propagation de la foi et à la cause de la Contre-Réforme. Au Japon, cette date fut cruciale, on la retrouve dans la plupart des livres présentant ce pays, car elle correspond au début de sa fermeture à toute influence étrangère et à tout développement extérieur. En France, il n'y a que deux endroits où nous trouvons leurs représentations sculptées. A Paris, au siège des Jésuites, 35 rue de Sèvres, dans la chapelle des martyrs de l'église Saint-Ignace (fin XIX^{ème}), et à Cambrai, ville archiépiscopale, métropole religieuse importante.



Paris, église Saint-Ignace. Chapelle des Saints Jésuites japonais (Photographie René FAILLE)

En cette année du 400^{ème} anniversaire de la mort de ces vingt-six martyrs, un ouvrage de référence vient d'être édité par la Compagnie de Jésus de Séville en collaboration avec le musée de Nagasaki. A Cambrai, une exposition pourrait être réalisée, reprenant l'histoire de ces martyrs et s'appuyant sur le travail iconographique de l'historien KOSHI, réalisé à Tokyo en 1974. Elle rassemblerait ainsi les reproductions des peintures, sculptures et gravures conservées en Europe, en Amérique et au Japon de ces vingt-six martyrs.

Bibliographie :

Les Jésuites. Revue "Notre Histoire", n° 77.

KESSLER, Christian. Les Premiers Chrétiens au Japon. Revue "Notre Histoire", n° 107.

LEBRUN, François et ANTEBI, Elisabeth. Les Jésuites ou la Gloire de Dieu. Ed. Stock.

FAILLE, René. Deux oeuvres françaises sur le martyr de trois Jésuites japonais, "Bulletin de Société Franco-Japonaise d'art et d'archéologie", 1988.

Notice Historique des martyrs japonais publiée à propos de leur canonisation, Maredsou, le Puy, 1862.

Die 26 Märtyrer von Japan in der Kunst : Ein Werkkatalog. Von Koichi Koshi, "Bulletin annuel du musée d'art occidental", Tokyo, 1974.

Annie LEFEBVRE

NOS VILLAGES MÉCONNUS : CANTAING-SUR-ESCAUT (Seconde partie : 1900-1939)

Par Jean-Claude LESNIAK

Dans notre précédente édition, nous avons pu suivre l'évolution de Cantaing au siècle dernier : la reconstruction après la Révolution de l'église qui avait été convertie en atelier d'extraction de salpêtre en 1794, l'épidémie de choléra-morbus qui avait sévi pendant 97 jours entre le 16 juillet et le 21 octobre 1849, le pavage de plusieurs rues du village à partir de 1850, puis enfin la baisse de la population qui était passée de 744 habitants en 1872 à 603 en 1896.

Repartons maintenant à la Belle Époque pour constater l'évolution du village depuis 1900.

La Belle Époque

En 1889, il y a 618 habitants à Cantaing et on dénombre un arpenteur, trois boulangers, un bourrelier, deux brasseurs, un fabricant de briques, dix-huit cabaretiers, un marchand de charbon, un charron, un clerc laïque, un cordonnier, au moins neuf cultivateurs, quatre épiceries, deux maréchaux-ferrants, deux menuisiers, un meunier, un débitant de tabac, un tonnelier.

- "*Monsieur de l'Arrière*" : Adolphe BRUYELLE mentionne dans ses "Notes historiques, statistiques et géologiques sur les communes de l'arrondissement de Cambrai" (1849) cet usage exclusif dans le Cambrésis qu'était celui de "*Monsieur de l'Arrière*".

On montait "*Monsieur de l'Arrière*" lorsqu'une veuve convolait en secondes noces avec un célibataire. Cette fête païenne ("*basse loi*") donnait lieu à un grand cortège spectaculaire. On montait aussi "*Monsieur de l'Arrière*" quand un désordre grave s'était fait connaître dans un ménage... Cela tournait presque toujours en un charivari dont les conséquences aboutissaient parfois au banc du tribunal...

S'il y eut après 1919 un ou deux usages de "*Monsieur de l'Arrière*", la coutume disparut peu à peu en raison de l'augmentation des jeunes veuves.

Le 7 septembre 1997, pour clôturer l'exposition qui aura lieu dans à Cantaing-sur-Escaut, sera reproduite pour la première fois depuis cette époque par M. GILLERON et sa "*bande de saltimbanques*" la coutume de "*Monsieur de l'Arrière*".



"*Monsieur de l'Arrière*". Scène photographiée avant 1914 en haut du village (Photographie M. CORNET)

Les sociétés locales

Les pompiers : Le 4 septembre 1887, à midi, le Conseil municipal convoqué par M. RAUX, maire, exprima le désir de la population de voir la commune dotée d'une pompe à incendie, le coût total de cet achat fut de 1083,58 francs et le 15 mars 1889, les treize pompiers étaient habillés pour la somme de 470,60 francs (nouvelle adjudication de l'habillement des pompiers et des fournitures classiques en 1906-1912). Le 15 février 1921, la société reconstituée demanda à l'État une avance pour acquérir un nouveau matériel d'incendie et put en 1923 et 1938 renouveler son engagement quinquennal.

Après la remise officielle en 1974 par le sous-préfet Paul DESGRANGES du fourgon et de la moto-pompe au chef de corps, le lieutenant René FLAMENT, le centre de première intervention de Cantaing fut dissous le 24 novembre 1993 par le sous-préfet Mehdi HACÉNE pour dysfonctionnements (l'effectif ne comprenait plus alors que 8 sapeurs-pompiers de 2nde classe et le matériel se révélait inadapté).

Les secours mutuels : Précurseur de la Sécurité Sociale, la Société de Secours Mutuels de Cantaing fut fondée le 3 avril 1909 par Henri WILMOT. Le premier président en fut Fernand PÉQUEUR assisté de M. LAVOISIER, instituteur, Auguste HÉGO, Charles TISON, Henri WILMOT, Auguste PÉTRIAUX, Joseph LIEPPE, Henri CORMONT. Son étendard lui fut offert par Alfred LEROY député et Fernand LERICHE, Conseiller Général.

Avant 1914, la société comportait une quarantaine de membres, dont certains moururent au champ d'honneur. La société reprit une activité réduite en 1922 avec Fernand CARREZ, un brave combattant de la Guerre 14-18, et sous l'impulsion de Charles TISON et Auguste HÉGO. La société repartit réellement en 1929 avec pour président d'honneur Henri WILMOT, Henri SERGENT pour président, Auguste BÉDU pour vice-président, Paul BRIDEL pour secrétaire, Félix DELABRE pour trésorier, Gustave COQUET pour secrétaire-adjoint, Maurice PÉTRIAUX pour trésorier-adjoint. La société comptait alors près de 80 membres.

Cette société qui avait interrompu son activité la reprit en 1951 avec en plus Achille COQUELLE, René FLAMENT, Roland MULLER, M. MILLON. Aujourd'hui, elle existe toujours et a pour président Gérard DANQUIGNY. Elle comprend des membres actifs, des membres retraités, des membres honoraires adhérant à la M.I.A.C....

*Photographie de l'étendard de la
Société de Secours Mutuels de Cantaing*



Qui aurait cru que ce petit village du Cambrésis où les gens vquaient aux durs travaux des champs et vivaient au rythme du pas lent des chevaux entrerait de nouveau dans l'histoire ?

La Guerre, toujours la guerre (1914-1918)...

En effet, lors de l'avance allemande d'août 1914, le front se stabilisa entre Arras et la Somme. La première alerte à Cantaing eut lieu le 18 septembre 1914 lorsqu'une auto-mitrailleuse française vint jusqu'au pont de Cantigneul. Des tirs furent dirigés sur le poste allemand gardant le canal de Saint-Quentin, tuant un gendarme et blessant plusieurs chevaux.

Depuis le début de l'invasion, des travailleurs, la plupart prisonniers de guerre ou des civils enrôlés de force dans ce que l'on appelait des *"colonnes"*, travaillaient à l'édification d'ouvrages qui composaient ce qui se dénommerait ultérieurement *"la ligne Hindenburg"*.

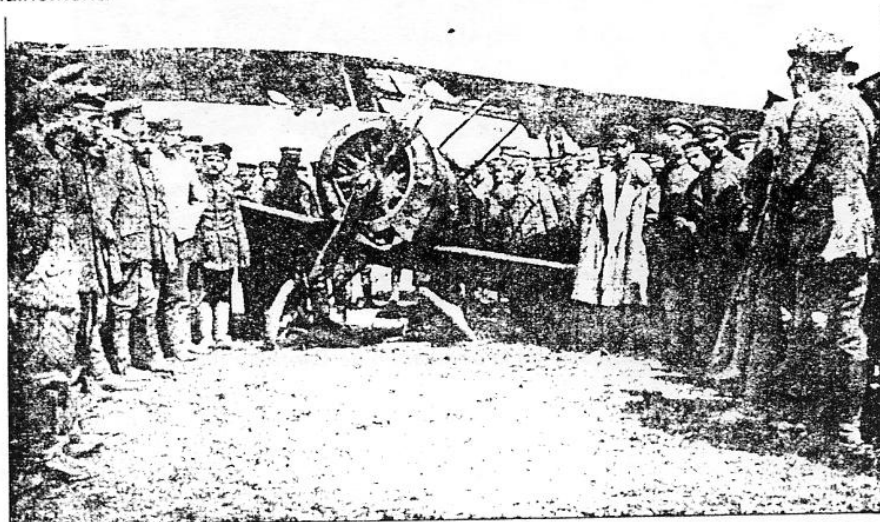
Le 24 janvier 1915, tous les moulins sont occupés par les Allemands.

Le 17 mars, l'abbé DELBECQUE, qui a tenu des propos séditions contre l'occupant et rédigé un journal de guerre, est fait prisonnier civil avec interdiction d'exercer le culte.

Le 27 avril, les graines oléagineuses et les tourteaux trouvés dans les moulins du Plat et de Cantigneul sont enlevés par les Allemands.

Le 24 juillet 1916, plusieurs jeunes gens de Cantaing sont convoqués pour un travail forcé et rétribué dans les environs de Cambrai. Ces jeunes doivent emporter un peu de linge et subir un examen médical sommaire. Ils emprunteront le chemin de halage du Canal de Saint-Quentin jusqu'à Cantigneul, puis par voiture, ils seront conduits au bois d'Havrincourt. Là, ils couperont des arbres, prépareront du bois pour les tranchées ainsi que des piquets pour les réseaux de fil de fer barbelés.

Le 28 octobre 1916, plusieurs gros cultivateurs de la commune apprennent qu'il leur faudra quitter leur ferme prochainement.



Cantaing. Das aufgerichtete Flugzeug mit dem feindlichen flieger-Offizier
Offz. Stellv. Göttfche

L'avion abattu le 1^{er} mai 1917 à Cantaing, au lieu-dit "les Vallées"

Le 31 mars 1917, le clocher de Cantaing, ainsi que celui de Fontaine-Notre-Dame, sautent car ils constituent des points de repère pour les artilleurs anglais.

Peu à peu, le paysage change : on découvre désormais d'énormes tranchées reliées par des souterrains, des blockaus impressionnants, puis des réseaux de barbelés très profonds et très fournis, des batteries de canons et des nids de mitrailleuse.

Le 1^{er} mai 1917, à 11 heures 40, un SOP.WITH n° 6186 de nationalité anglaise est abattu par Adolf TUTSCHECK. Un terrain d'aviation existe alors au lieu-dit *"les Vallées"*.

Le 10 juillet 1917, une partie de la population de Fontaine-Notre-Dame et de Cantaing est évacuée.

Il faut en finir rapidement avec la guerre, car depuis plusieurs mois des combattants se mutinent, l'objectif du commandement est donc de redonner du mouvement.

Désormais, les Américains participent à la Guerre...

"La Bataille de Cambrai"

L'attaque eut lieu le 20 novembre à 6 heures 10 entre le Canal du Nord en cours de construction et celui de l'Escaut.

Comme prévu, dès 6 heures 20, un déluge d'obus tirés par 1 000 canons et 160 mortiers s'abattit sur les positions allemandes et les tanks débouchèrent sur 9 axes, masqués par des rideaux fumigènes et appuyé par l'aviation à laquelle le temps nuageux n'autorisait qu'une altitude de vol inférieur à 50 mètres. Les chars ouvrirent la route, l'infanterie suivait à 60 mètres de distance, à raison de 3 sections pour 3 blindés.

Le 20 novembre, la 1^{ère} D.C. retardée par des tirs provenant de Flesquières et de Ribécourt atteignit "*le Bois des Neuf*" et déboucha sur "*la Folie*". Elle n'eut pas la puissance de feu nécessaire pour exploiter vers le Nord. La percée fut malgré tout importante : 12 kilomètres de largeur sur 7 kilomètres de profondeur. Mais, 1/3 des chars furent mis hors de combat.



Extrait du journal "le Matin". L'évacuation de la population de Cantaing (Photographie Bernard WILMOT)

Arthur Conan DOYLE raconte dans "*The British Campaigns in Europe*" que le 21 novembre, la 186^{ème} Brigade avait avancé à travers la route de Cambrai pour atteindre l'importante plantation appelée "*Bois de Bourlon*" sur lequel s'élevaient d'importantes collines... Pendant ce temps, les Yorkshiremen pouvaient être protégés grâce à la capture du village de Cantaing où l'on avait fait plusieurs centaines de prisonniers, voire plus... Cantaing fut finalement capturé le même jour par la 51^{ème} Highland et la 6^{ème} Division de Cavalerie de Tanks.



Cantaing. Kirche (Mai 1917)

Ref. Kern und Grabon

Le clocher de Cantaing démolit le 31 mars 1917

Du 22 au 29 novembre 1917, la bataille n'est plus un ensemble d'actions coordonnées, mais une série d'affrontements directs entre unités de renforts essentiellement du Nord, dans la région de Bourslon/Fontaine-Notre-Dame. De sanglants combats font sans cesse changer de mains ces deux localités.

La contre-attaque allemande eut lieu sur deux axes : l'un, Est-Ouest, en direction de Banteux/Metz-en-Couture, l'autre, Nord-Sud, dans la région de Bourslon/Havrincourt pour *"fermer la tenaille"*. Cantaing fut repris le 1^{er} décembre.

Le bilan de cette *"bataille de Cambrai"* fut mitigé, puisqu'il n'y eut ni vainqueur, ni vaincu... Les Anglais perdirent 45 000 hommes et la moitié de leurs chars, firent 11 000 prisonniers et prirent 145 canons... Les Allemands perdirent 41 000 hommes lors de la contre-attaque, firent 2 000 prisonniers et prirent 15 canons et 90 tanks.

En quinze jours de combat, le village de Cantaing avait disparu dans cette tourmente : si l'on en croit André RAUX, toutes les habitations étaient détruites, à l'exception de la ferme, située à l'entrée de Cantaing, en venant de la Folie, ainsi que la ferme située en haut du village en direction de Flesquières... Le poste allemand de ramassage, de bains et de fouillage pouvant accueillir 400 personnes avant leur admission à l'hôpital (Collège Notre-Dame) fut aussi détruit...

Le 27 septembre 1918, le 17^{ème} Corps de FERGUSSON qui avait montré son efficacité lors d'une bataille ayant eu lieu le 2 septembre sur la principale ligne Hindenburg fut appelé pour une action vigoureuse. Son rôle fut de s'avancer pour l'attaque générale (faite à cette date par les 1^{ère} et III^{ème} Armées) dans l'intention de conduire l'ennemi sur le canal de l'Escaut.

*Ce qu'il restait de l'église
après la "Bataille de Cambrai"*



Arthur Conan DOYLE poursuit : *"A deux heures, la 57^{ème} Division se déploya en force afin de traverser le canal. A la même heure, les hommes de la 189^{ème} Brigade avancèrent jusqu'à Cantaing. Ordre était donné de poursuivre et de traverser le canal de Saint-Quentin avec une certaine confiance aussi loin que possible, pendant que la cavalerie maîtrisait le Sud (Folie Wood)"*.

Il est évident que la ligne du canal et du fleuve ne devaient pas être atteints si facilement et que tous les passages possibles devaient être balayés par un incendie mortel.

Le village fut libéré fin septembre 1918. Pendant cette guerre, 22 enfants de Cantaing trouvèrent la mort sur le champ d'honneur. Des soldats furent emprisonnés en Suisse comme Henri RICAUT.

Olivier WILMOT qui avait 13 ans lorsque la guerre fut déclarée apprenait l'allemand. Un matin, un officier allemand est venu le chercher pour aider des soldats qui installaient l'électricité à Cantaing. Ses parents ne voulaient pas le laisser partir, mais, ordre lui fut donné de suivre l'officier...

Cela lui servit plus tard, lorsqu'il devint ambassadeur de la population de Cantaing au lycée de Laval (en Mayenne). Le professeur lui demandait de raconter en allemand sa vie avec l'occupant, l'évacuation, puis son arrivée en Mayenne.

Cela lui permit également après la Guerre de conduire en Allemagne une délégation de cultivateurs du Nord pour aller chercher du bétail afin de reconstituer un cheptel...

La Reconstruction du village

Le mot d'ordre après le 19 juillet 1920 fut *"Reconstruire le village"*.

L'église actuelle fut reconstruite à l'emplacement d'une ancienne chapelle, après l'acquisition en 1927 d'un terrain situé à gauche de la Grand' Rue appartenant à Madame PARMENTIER.

L'inauguration de cette église eut lieu en 1930 et fut accompagnée d'une bénédiction des cloches.

En 1922, on construisit des caveaux pour les soldats de Cantaing morts pour la France, d'autre part un terrain appartenant à M. LANTHIER fut acquis au lieu-dit *"les Vallées"* pour agrandir le cimetière. Afin de créer un chemin d'accès au cimetière, il fallut acquérir deux terrains l'un appartenant à la famille DELSALLE-SAUTIEUX, l'autre appartenant à M. BÉDU.

Le presbytère fut reconstruit en 1924-1925 au même endroit qu'avant la Guerre.

Enfin, entre 1922 et 1928, tous les autres bâtiments communaux (mairie, écoles)..., la pompe à eau potable et l'abreuvoir furent également reconstruits.

Cette reconstruction fut rythmée par de grandes cérémonies.

Le 13 juin 1926, Cantaing rend hommage à la Mémoire de ses morts glorieux en inaugurant le monument.

"Il est dimanche, la population après recensement est de 515 habitants après avoir été deux années auparavant de 603 habitants. Toutes les façades ont été repeintes de couleurs claires et d'innombrables chapeaux les pavoisent. Il y a partout, encadrant les trois couleurs nationales, des guirlandes, de la verdure et des fleurs."

Le matin, un service religieux est célébré dans l'église provisoire très coquettement ornée (celle-ci était située derrière l'actuelle salle des fêtes).

L'après-midi à partir de 15 heures, malgré la pluie, les cérémonies officielles se succèdent sans trêve.

Dans la soirée des concerts sont donnés en face du monument, qui, à la nuit a été éclairé électriquement"...



Le Monument aux morts quelques jours avant son inauguration...

Le cimetière Britannique

Ainsi que l'indique la documentation fournie par *"The Commonwealth War Grave Commission"*, le cimetière de Cantaing se situe à l'angle des Départementale 142 et Départementale 192 vers Cambrai. Il fut construit au lendemain de la libération par la 52^{ème} Division Burial Officer. Le cimetière contient les tombes de 68 soldats (et de marins de la Royal Navy Division), cinq d'entre eux n'ont pas été identifiés. On a également les tombes de deux soldats allemands transférés en ce lieu.

Le dimanche 24 septembre 1933, à l'occasion de la fête communale, on bénit un calvaire au cimetière paroissial.

Un grand cortège historique et religieux fut organisé à partir de 15 heures 30 sous la présidence de M. l'abbé E. LECLERCQ, doyen de Marcoing.

Ce cortège avait pour thème *"le mystère de la Croix"* et *"la Croix dans l'Histoire"*. Il comprenait 50 scènes auxquelles participèrent tous les habitants.



Une scène du cortège du 24 septembre 1933

Les années 1930 sont également marquées par la conscription.

C'est au début de ce siècle que la conscription devint obligatoire. Dès l'âge de 18 ans, les jeunes gens étaient invités à se rendre à Marcoing pour le **Conseil de Révision**.

Apte ou pas, la fête durait quelquefois plusieurs jours...

Le jeudi 7 septembre 1933, dans les compte-rendu d'audience du tribunal de Cambrai, on peut lire : *"Des jeunes gens de Cantaing, de retour du Conseil de Révision qui s'étaient tenus à Marcoing menaient grand tapage dans le pays. En fin de compte, ils brisèrent des vitres à la demeure de Madame Marie CATELAIN. Seul l'un des jeunes gens fut reconnu"*. Il s'agit de R., 23 ans, qui, de ce fait, est poursuivi pour ivresse publique, bris de clôture et tapage nocturne. Maître CIRIEZ plaide pour le délinquant qui est condamné à trois amendes : l'une de 25 francs avec sursis, deux autres à 5 et 11 francs.



Les "Conscrits" de Cantaing dans les années 1930

20 années d'administration municipale... 1919-1939

Le 15 mai 1922, la vitesse de la traversée de la commune est limitée à 8 kilomètres/heure.

Si le projet de distribution d'eau potable est approuvé par le Conseil municipal le 8 janvier 1927, il faudra attendre 1931 pour que les travaux débutent. 7 bornes-fontaines seront installées dans la commune.

Un travail particulièrement remarquable a déjà été réalisé par M. Michel HARY, ancien instituteur du village en 1974. Il est intitulé *"Contribution à l'Histoire de Cantaing"*. Les trois problèmes qui y sont évoqués sont encore d'actualité à l'aube du 21^{ème} siècle : le chômage, la sécurité et l'eau...

L'activité économique

Après la guerre, le village de Cantaing n'a rien perdu de sa vitalité et on trouve toujours de nombreux artisans et commerçants.

L'annuaire Ravet-Anceau de 1923 fait état de 623 habitants et d'un boucher, quatre boulangers, deux bourreliers, un brasseur, dix-huit cabaretiers, deux marchands de charbon, un charron, neuf cultivateurs, quatre marchands d'épicerie et étoffes, un fabricant d'huile, deux maréchaux ferrants, deux menuisiers, un peintre, un marchand de porcs, un débitant de tabac, deux tonneliers.

La hausse du petit commerce et de l'artisanat ne cessera ensuite de décliner, jugez-en, en 1947-1949, au sortir de la Seconde Guerre, le village qui n'a déjà plus que 434 habitants, n'a plus *"que"* deux bouchers, un boulanger, un bourrelier, un marchand de charbon, deux charrons, vingt-cinq cultivateurs, une entreprise de battage, trois épiceries, huit cafés, deux maréchaux-ferrants et un marchand de tabac...

Aujourd'hui, à 1000 jours du XXI^{ème} siècle, il ne reste que deux cafés, deux traiteurs, un entrepreneur de pompes funèbres, deux artisans (un ferronnier et un peintre), une PME appelée A.D.P., un commerce de batterie ainsi qu'une entreprise de travaux publics.

Il ne subsiste plus que 8 cultivateurs dont 5 endiviers employant une trentaine de saisonniers.

La population n'est plus que de 394 habitants...



La Boulangerie de Cantaing appelée "la boulange" dans l'Entre-Deux-Guerres (Photographie Gustave COQUET)

Avec ces quelques statistiques, nous sommes déjà dans le présent, mais nous ne terminerons pas ce bimillénaire d'histoire de Cantaing-sur-Escaut sans avoir évoqué la période 1940-1975. Pour découvrir celle-ci, je vous propose de nous retrouver dans quatre mois. Avant cela, permettez-moi de vous présenter dans le courrier des lecteurs de cette présente revue quelques considérations personnelles sur les souterrains.

Jean-Claude LESNIAK

COURRIER DES LECTEURS

Questions

18/1 : Auriez-vous des renseignements sur les événements vécus par les habitants de Proville pendant la guerre 14-18 et notamment sur la date et les responsables de la destruction de l'église de Proville ? sur la bataille de Cambrai ? Dans quelle prison fut incarcéré Achille DELEAU, qui fut jeté en prison sous l'inculpation d'avoir eu chez lui des pigeons, puis mourut pendu dans sa cellule en octobre 1915 ?

Monsieur J.-C. D. (Proville)

18/2 : Quelle est l'origine du château de la MOTTE-FÉNELON ? Y-a-t-il un rapport entre cet édifice et l'archevêque FÉNELON ?

Monsieur R. W. (Cambrai)

18/3 : Recherche tous renseignements sur la borne à l'aigle se situant dans la rue du Marais à Escaudoeuvres ou dans la rue Lévêque à Cambrai (chemin de la borne à l'aigle).

Monsieur G. V. (Cambrai)

18/4 : Recherche tous renseignements sur la porte de Corsignies, situé à la sortie de Cambrai vers Escaudoeuvres.

Monsieur P. M. (Thun-Saint-Martin)

18/5 : Qui pourrait me fournir des renseignements sur Jan DUPONT et Pierre DELADRIERRE, mayeur du village de Cantaing, mentionnés sur une pierre tombale découverte récemment à Cantaing-sur-Escaut :

*"Icy Giste Pierre DELADRIERRE maieur de ce village qui a donné à lesglise deux mencaudées de terre tenant (?) au jardin de lan DU PONT à charge de chanter Ovattel Bits Pap (?) Aperi et vite pour le repos de son ame, de sa femme et ses parents trepassez le 10 daoust...
Requiescat in pace"*

Monsieur J.-C. L. (Cantaing-sur-Escaut)

Réponses

*** Réponse à la question 12/1 :**

Vous pouvez vous procurer aux Archives Départementales du Nord le contrat de mariage entre Piat TOILIER aliaïs TOUALLIER (de Briastre) et Marie-Joseph GRANSART (du même lieu), passé devant notaire le 14 mai 1717 (Archives Départementales du Nord, Tabellion de Cambrai, 2E26-37). Cela vous donnera l'ascendance de ce couple.

Lucienne ERESMAN-LEFEBVRE (Valenciennes)

*** Complément à la réponse 13/1 :**

30. Pierre Joseph CORNU, né à Eswars le 20 mars 1747. 60. Antoine CORNU brasseur, né le 16 août 1695 à Eswars, décédé le 30 avril 1779 à Eswars, x (2) le 26 juillet 1741 à Fressies 61. Marie-Catherine LEMAIRE, née le 07 janvier 1715 à Fressies, décédée le 17 mars 1782 à Eswars 120. Pierre CORNU, décédé le 26 septembre 1713 à Eswars, x 121. Catherine MAFILLE, née vers 1671, décédée le 15 avril 1743 à Eswars. 122. Pierre-François LEMAIRE, né vers 1682 à Fressies, décédé le 05 février 1757 à Fressies, x le 06 février 1714 à Fressies 123. Marie-Madeleine FOVEAU, née vers 1694 à Fressies, décédée le 17 mai 1764 à Fressies.

Lucienne ERESMAN-LEFEBVRE (Valenciennes)

*** Complément à l'article "Les HECQUET de Cambrai depuis trois siècles" (revue n° 16) :**

Je tiens à féliciter Monsieur SÉGARD pour l'exploitation passionnante qu'il a faite d'une généalogie souvent figée et limitée à une énumération. Permettez-moi d'apporter quelques précisions et rectifications concernant les points suivants :

- Page 55, ligne 25 : il faudrait lire "à proximité de la paroisse de Proville".

- Page 56, ligne 41 : **Aimable CRÉPIN** est né vers 1873. De son mariage avec Catherine MONCOMBLE, il eut Laure CRÉPIN, baptisée à Cambrai en 1904, qui épousa le 14 novembre 1925 à Proville Jean HECQUET, baptisé en 1896 en la paroisse Saint-Géry, fils de feu Joseph HECQUET et Anne GOUBET. Son frère Désiré CRÉPIN (né vers 1869) était employé de banque en 1905. Léon CRÉPIN x Léonie HECQUET furent les parents d'Émile CRÉPIN (x Noémie HARFAUX) qui furent eux-mêmes les parents de Georgette et André CRÉPIN.

Louis HECQUET, né vers 1860, débitant en 1897, rue de Noyelles à Proville, est l'époux de Marie CORNAILLE, fille de Isidore CORNAILLE (vers 1816 Bony-21 mars 1879), cantonnier-chef de Noyelles-Proville et de Léocadie BORDET.

- Page 56, ligne 43 : la **Chapelle Notre-Dame des Champs à Proville** est située au lieu-dit "Entre deux chemins", à l'angle des rues Gabriel Péri et d'Havrincourt, elle fut érigée aux frais des frères CRÉPIN, Louis, alors maire de Proville, et Charles, sur les plans de M. de BARALLE, architecte. Elle reçut le 16 septembre 1859 la bénédiction de Monseigneur RÉGNIER, archevêque de Cambrai. Ce grand et curieux édifice, aux murs qui allient harmonieusement pierre de taille et brique, est une sépulture privée.

Pendant la Première Guerre mondiale et plusieurs années après la fin des hostilités, à cause de la réquisition de l'église paroissiale par les Allemands, sa destruction en 1917 (elle sera construite et les travaux achevés dix années plus tard), la chapelle fut occupée pour la célébration du culte catholique.

En 1859, Louis CRÉPIN est maire de Proville depuis 1843, et censier de la Marlière (il est aussi propriétaire à Noyelles-sur-l'Escaut, dont il devint maire de 1864 à 1880). Son frère, Charles, maire de Proville de 1863 à 1885, acquiert la cense du Crocq. Il fait construire une splendide demeure (le Château) qui provoquera sa ruine.

- Page 56, ligne 45 : **Les sources de Proville. La distribution d'eau.**

En 1864, la ville de Cambrai a acquis de M. COUTURIER les sources Saint-Benoit avec les terrains nécessaires à l'installation d'une distribution d'eau à Cambrai, lesdits terrains d'une contenance de 34 ares 56 centiares figurés en plan graphique dressé par M. l'Ingénieur LERMOYER est annexé à l'acte de vente.

En 1865, M. COIRET, directeur de la Société des eaux, achetait à M. Charles CRÉPIN (occupant de la cense du Crocq, voisine desdites sources) un terrain qu'il jugeait plus convenable que le précédent à l'établissement de son usine et en 1866 il échangeait ce terrain contre une partie de ceux acquis par la ville de M. COUTURIER... (Extrait d'un document de la Mairie de Cambrai, registre 16, n° 3324, 29.10.1896).

En juillet 1862, la fontaine Saint-Benoit débite 38 litre/seconde.

Les trois sources Saint-Benoit, Jean Rasse, Fontinette peuvent fournir plus de 4000 m³ par jour.

Une autre source, située chez Charles CRÉPIN (cense du Crocq), nommée "Source CRÉPIN", ne sera pas exploitée. Actuellement le ruisseau formé par son débit rejoint l'Escaut.

La propriété de Charles CRÉPIN est aujourd'hui celle des descendants de BERTAND-MILCENT...

Jean-Claude DEFER (Proville)

*** Complément de réponse à la question 16/5 :**

Les membres de la famille de SAINT-HILAIRE antérieurs à Bertrand de SAINT-HILAIRE cités dans l'ouvrage de LE CARPENTIER sont : Jacques de SAINT-HILAIRE et Hugues le Chien son fils (1096); Gilles, Pierre, Thomas de SAINT-HILAIRE (1160, 1196, 1199, 1203, 1212, 1236); Pierre de SAINT-HILAIRE, chevalier, frère de Hugues de Crèvecoeur (1212); Milon de SAINT-HILAIRE (1239); Watier de SAINT-HILAIRE dit le Kien (1261); Jacques de SAINT-HILAIRE, dit le Kien, père d'Hugues (1294); Jean dit le Moine de SAINT-HILAIRE, père de Jean; Watier et Colard le Kien (1326); Thomas de SAINT-HILAIRE dit Brassarts (1306, 1336, 1348, 1358, 1360, 1372, 1374)...

Arnaud GABET (Les Rues des Vignes)

*** Réponse à la question 17/1 :**

Il n'y a aucun lien de parenté entre Jean-Pierre LE ROY (originaire d'Arras) et votre ancêtre Joachine LEROY.

Joachine Anastasie LEROY est née vers 1772 à Honnecourt et est la fille de Nicolas LEROY (décédé avant 1797) et de Anne Catherine VILAIN (décédée après 1797).

C'est en nivôse an V, qu'elle épousa à Honnecourt François Venant WATELLE, berger, âgé de 38 ans, fils de Robert WATELLE, journalier et de Anne-Catherine VILAIN.

Les témoins du mariage furent : le père du marié Robert WATELLE (âgé de 77 ans), son frère : Nicolas WATELLE, et l'oncle de la mariée : Amand VILAIN, âgé de 66 ans.

Arnaud GABET (Les Rues des Vignes)

*** Réponse à la question 17/4 :**

Le moulin qui vous intéresse n'est pas l'ancien moulin seigneurial de Masnières détruit en 1918, mais le moulin de Bracheux, un moulin beaucoup plus moderne, puisqu'il fut édifié en 1839 par Étienne MAGNIEZ, qui utilisa la chute d'eau sur l'Escaut comme force motrice.

Cet établissement eut son heure de prospérité nous dit Victor BRETZNER (Histoire de Masnières, page 100, consultable en Bibliothèque de Cambrai) jusqu'au moment de la concurrence par les moulins à cylindres.

Les difficultés de la clientèle, qui ne voulait plus manger de pain bis, ne pouvaient être vaincues qu'en suivant la voie du progrès. Lorsque la guerre survint, en 1914, le moulin ne travaillait plus qu'avec ses meules et ne préparait plus que des moutures à façon. Il a été complètement anéanti et n'a pas été reconstruit.

Jean DOFFE (Cambrai)

*** Réponse partielle à la question 17/10 :**

Séraphin COQUELET d'Inchy-Beaumont est le petit-fils de Louis COQUELET et de Marie-Joseph GABET, d'Inchy-Beaumont.

En effet, Louis COQUELET, mulquiner, né vers 1755 à Busigny, fils de Toussaint COQUELET et de Marie-Michelle DOTEL, épousa le 14.04.1785 à Inchy Marie-Joseph GABET, née le 23.10.1757 à Inchy, fille de Pierre-Antoine GABET et de Marie-Michelle VALLET.

Pierre-Antoine GABET, tisserand, né le 16.04.1698 à Inchy, fils de Pierre GABET et de Marie-Jeanne HÉGO, veuf de Marguerite LECLERCQ, épousa le 12.08.1734 Marie-Michelle VALLET, née vers 1710 à Inchy, fille de Nicolas VALLET et de Marie de MONTAY.

Arnaud GABET (Les Rues des Vignes)

*** Complément à la revue n° 17 sur les Grandes Boucheries de Cambrai :**

Dans "la Gazette de Cambrai" du 16 juin 1864, on peut lire :

"Le bâtiment des Grandes Boucheries n'était qu'une halle pavée; elle avait trois larges portes charretières servant d'issues. Les étals des bouchers étaient rangés de chaque côté et beaucoup plus élevés que le passage laissé libre pour les acheteurs; ce vaste et sombre local, sans fenêtre, recevait le jour et l'air par une espèce de treillis d'environ un mètre de hauteur qui existait tout à l'entour du bâtiment en dessous du toit.

Notre musée renferme un tableau représentant un immense incendie qui détruisit une partie de la ville; au premier plan, l'artiste a représenté les Grandes Boucheries qui sont aussi appelées à passer à la postérité. Il y a un petit anachronisme dans l'oeuvre; l'incendie dont le peintre a voulu conserver le souvenir sur la toile eut lieu en 1020 et le Maisiel fut construit environ trois cent cinquante ans après cette date..."

Jean DOFFE (Cambrai)

*** Complément au n° 17 sur les "Muches, carrières, refuges ou simplement souterrains de Cantaing et sa région" :**

Lors de la reconstruction du village, vers 1921, le maire O. MOREAU, qui s'intéressait de très près aux travaux, a pu visiter une entrée de souterrain. Cependant, peu hardi, il ne s'est pas aventuré dans les ténèbres.

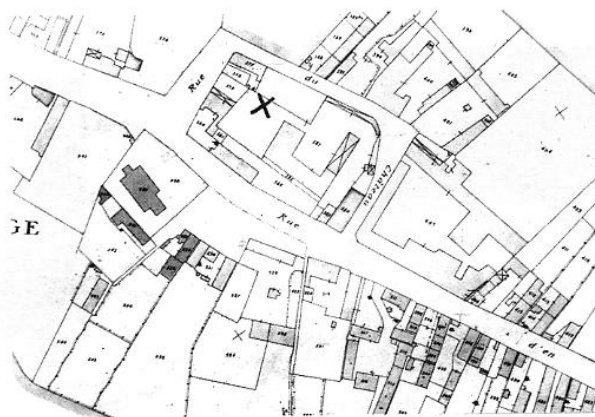
Tout juste a-t-il pu constater que la galerie se dirigeait vers le bois de Bourlon. Le curé RIGOLLE, dans sa monographie de 1899, relate : *"Une entrée de ce souterrain aurait existé dans l'ancien château-fort qui se trouvait jadis dans la Grande Rue vis à vis de l'église"*. Il écrit aussi : *"l'on y voyait autrefois un château-fort dont on pouvait reconnaître encore quelques vestiges il y a quelques vingtaines d'années. Sur un emplacement adossé à la Grande Rue, dans la partie opposée à l'église, un abreuvoir baigne la clôture primitive"*.

Une confirmation de Madame Camille WILMOT qui se souvient que dans sa cour, sous le fumier, une entrée existait vers 1921. Tout confirme les maigres renseignements que donnaient BOULY et BRUYELLE en 1843.

Si l'on regarde ce dont disposent les communes avoisinantes comme Graincourt, Saily, Fontaine, Rumilly, Marcoing, Flesquières, Ribécourt ou Hermies, on peut considérer que tous ces souterrains dont chacun parle ne sont en réalité que d'anciennes carrières. On peut penser qu'à Cantaing, c'est la même chose. N'y avait-il pas un atelier de salpêtre dans l'église en 1794 ?

Dans un premier temps, il conviendrait d'éliminer les hypothèses qui ne sont pas fondées. Tout d'abord, il paraît inconcevable que le ou les souterrains de Cantaing aient pu rejoindre soit le château de Bourlon, soit Fontaine-Notre-Dame, soit le château de Selles ou éventuellement les abbayes de Cantimpré ou de Prémy (la première abbaye de Prémy était située entre la ferme de la Buse et le château de la Folie), car la discontinuité des couches géologiques sont à mon sens des obstacles infranchissables.

Une étude géologique du village de Cantaing du début du siècle nous dit que Cantaing est située sur la pente occidentale de la vallée de l'Escaut dont les alluvions récentes couvrent une partie de son territoire. La craie affleure dans le ravin au Nord-Ouest du village. Elle est exploitée près du moulin à vent, sur le chemin d'Anneux.



La croix indique l'entrée de souterrain qui se trouvait au niveau du fumier de la ferme WILMOT, vers 1921 (Cadastre 1878).

A la Folie, le puits a trois ou quatre mètres. A la briqueterie voisine, il a 10 mètres, traverse le limon et pénètre dans le diluvion où se trouve la nappe aquifère. Près de l'église, les puits ont 22 mètres et vont dans la craie.

Puits d'accès à Graincourt



Le dernier point sera sans doute le plus controversé : la datation. A quelle époque ces excavations ont-elles été creusées ? Les hypothèses divergent : Bruyelle propose l'époque gallo-romaine à cause du nom "*Cambrai-Camaracum*". Cantaing ne s'est-il pas appelé Cantinium ?

Près de l'ancienne carrière, sur le chemin allant à Anneux, il y a le fanum, sanctuaire gallo-romain, il y a une villa gallo-romaine au fond du Sard et enfin à quelques centaines de mètres, derrière le cimetière, on a une aire humide d'habitats disparus, autant de faits intéressants qui tendent à prouver que les carrières pourraient être d'époque gallo-romaines.

Cinq routes principales commandaient l'accès au camp retranché de la ville de Cambrai, "*le château de Selles*". Nous sommes vers l'an 429 avec le chef franc salien CLODION venant de la Basse Belgique et Cantaing qui dispose d'un fort fait partie de ses routes. De là à s'imaginer de suite que les carrières refuges sont de cette époque et qu'elles servirent à la construction du fort de Cantaing, cette théorie pourrait tenir debout.

Lors des invasions et pendant les Guerres (excepté 1914-18), la population du village s'y réfugia. En 1794, un atelier à salpêtre dans l'église indique que les carrières pouvaient être exploitées. Pourtant, BRUYELLE et BOULY en 1843 n'en parlent pas ?

Un autre problème reste à résoudre : pourquoi aurait-on construit l'église, le château, le village sur un véritable gryère ?

L'extraction de pierre blanche s'est faite à une période où il y a eu un véritable "*boum*" sur la construction : église, château, abbaye. Au Moyen-Age, la piété de nos pères n'a-t-elle pas fait qu'on donna au Cambrésis le nom de "*Terre de la Vierge Marie*" ?

Afin de limiter les charrois longs et pénibles au moment où la demande était pressante, connaissant l'existence de bancs de craie sénonienne directement utilisables, les habitants se sont contentés de prélever le matériau dans le sous-sol même des bâtiments qu'ils étaient en train d'ériger et la présence de vastes chambres peuvent laisser à penser qu'une diligence pouvait y circuler.

C'est le travail déjà réalisé par Jean-Luc GIBOT, instituteur à Gouzeaucourt, sur les terrains de la commune qui m'a permis de construire une théorie sur les souterrains de Cantaing.

Je remercie aussi pour leur complicité Madame WILMOT, Monsieur SAMIER de Graincourt et André TELLIER qui m'a mis en contact avec les Anciens de la Commune.



Vaste salle à Rumilly



Entrée des souterrains à Hermies

Jean-Claude LESNIAK (Cantaing-sur-Escaut)

INFORMATIONS-MANIFESTATIONS PUBLICATIONS

Informations

* Subventions

Nous vous informons que nous avons été récemment subventionnés par la commune de Banteux (520,00 francs) et par la commune de Les Rues des Vignes (750,00 francs).
L'Association n'a toujours pas été subventionnée par la municipalité de Cambrai cette année.

* Les réunions

Les prochaines réunions de l'Association auront lieu :
Samedi 31 mai 1997, Samedi 28 juin 1997, Samedi 26 juillet 1997, Samedi 30 août 1997.

* Le patrimoine du Cambrésis. Quelques actions récentes :

Février 1997 :

- Restauration du calvaire de Graincourt-lez-Havrincourt.
- Après la restauration de la chapelle Sainte-Philomène d'Avesnes-les-Aubert, on procède actuellement à la réfection du calvaire, situé avenue Jules GUESDE.
Ce calvaire sera remis à son état d'origine (façade, toiture rehaussée et grille) tandis que les matériaux seront fournis par la commune. Le Christ a été confié à un artiste-peintre de la région ("La Voix du Nord" du 6 février 1997).
- Suite au dégel, la voûte centrale de l'église de Noyelles-sur-Escaut s'est fissurée et les lieux ont dû être provisoirement fermés.
A suivre...
- Racheté l'an dernier par l'imprimeur LENGLET, le château de Ligny connaît actuellement des travaux de rénovation et d'agrandissement. Une nouvelle aile a été bâtie dans le prolongement du château. Cet élément architectural est en tout point identique au corps principal de la demeure. Les fenêtres à encadrement de pierres de taille ont été reconstituées sur la nouvelle aile par une entreprise agréée par les Monuments Historiques.
- Notre ami Maurice BÉTRANCOURT, responsable du club architecture de Bouchain, a fait un inventaire des vestiges archéologiques du Val de Sensée et a fait profiter de ses connaissances sur l'Ostrevent l'association ASECIÉ (travaillant dans le domaine de l'insertion professionnelle).

Mars 1997 :

- La mairie d'Inchy a été conduite à instaurer un périmètre de sécurité marqué par des barrières métalliques interdisant l'accès de l'église car des chutes de pierre provenant de cette superbe église romane survenue ont entraîné, il y a quelques temps, des dégâts matériels.
- Le Conseil Général du Nord vient d'allouer une somme de 1 350 000 francs à la commune du Cateau pour la réfection des toitures basses de l'église Saint-Martin (appelé abbaye Saint-André jusqu'à la Révolution), un des chefs-d'œuvre de l'art baroque dans le Cambrésis.
- Rénovation du site du calvaire d'Awoingt.
- On nous annonce la sortie prochaine d'une plaquette sur l'histoire de la commune de Masnières rédigée par Paul DHENNIN, Charles BUCHENET, Jean BEAUCHAMP (†) et Louis WOISEL.

Avril 1997 :

- On nous annonce l'achèvement de la consolidation des murs extérieurs de l'église de Saint-Vaast-en-Cambrésis entreprise en 1982 par la rénovation de la façade ouest.
- Rénovation globale de la toiture de l'église de Lesdain. Plus que centenaire la partie ancienne de la toiture de l'église de Lesdain mettait en péril ce patrimoine architectural communal du XVII^{ème} siècle.
- Un nouveau joyau vient enrichir le patrimoine du Cambrésis : Elisabeth TERRE, seule descendante directe de la famille d'Estournel, a choisi de transférer le gisant de son ancêtre Gilles Reimbold CRETON D'ESTOUMEL, Gouverneur de Saint-Quentin, et de son épouse Hélaïne de Noyelle (morte en 1518) du caveau familial de Suzanne (Somme) à l'église d'Estournel. Il s'agit d'un vaste bloc de pierre bleue, long de plus de 2 mètres. Dans l'église d'Estournel, ce gisant est aujourd'hui supporté par quatre piliers, dont deux ont été rehaussés, ornés de seize quartiers.
- 26-27 avril : 11^{ème} Journées régionales des villes fortifiées à Cambrai, avec au programme, la reconstitution d'un bivouac du 1^{er} Empire à la Citadelle, visite des galeries de contre-mine de la Citadelle et conférence de Philippe BRAGARD au Musée sur les Citadelles de Cambrai, Gand et Anvers.
- 2^{ème} édition de l'exposition organisée par les "Amis du Catésis" à Rejet-de-Beaulieu à l'occasion du centenaire de la naissance du village.
- 27 avril : Fête organisée à Crèvecœur-sur-Escaut à l'occasion de la fin de la restauration de la Chapelle Sainte-Thérèse.

* Nous avons le plaisir de vous informer de la naissance d'une nouvelle Association nommée "ARTS EN CAMBRÉSIS", dont le siège social se situe à Busigny et dont le principal objectif est de créer une dynamique culturelle complémentaire de celle des musées et d'autres associations qui oeuvrent dans la région. Nous lui adressons tous nos vœux de succès...

* Le 38^{ème} congrès de la Fédération des Sociétés Savantes du Nord de la France se tiendra au château de Robersart à Wambrechies le dimanche 19 octobre 1997. Le thème d'étude de cette année est le suivant : "L'alimentation et la gastronomie dans le Nord de la France".

Manifestations

Notez bien dans vos agendas que :

* La prochaine conférence-exposition de l'association "Cambrésis Terre d'Histoire" aura lieu au village de Cantain-sur-Escaut, les 5 et 6 septembre prochains.

Pour clôturer l'exposition, le 7 septembre 1997, M. GILLERON et sa "bande de saltimbanques" reproduiront pour la première fois depuis les années 1920 la coutume de "Monsieur de l'Arrière".

* Une exposition sur la "culture de la vigne dans le Cambrésis d'autrefois" ainsi qu'une "fête de la vigne" (avec inauguration d'un pressoir) seront organisées par l'Association "Cambrésis Terre d'Histoire" le dimanche 19 octobre à Les Rues des Vignes.

Publications

La revue "Cambrésis Terre d'Histoire" est en vente : à Cambrai (Maison de la Presse, Furet du Nord, Librairie BONDUELLE, Office de Tourisme, Bibliothèque Municipale), à Caudry (Maison de la Presse), au Cateau-Cambrésis (Maison de la Presse), à Solesmes (Maison de la Presse), à Avesnes-lez-Aubert (Maison de la Presse), à Iwuy (Tabac-Journaux PICART), à Masnières (Papeterie SERGEANT).

- * REVUES n° 1, 2, 3, 4, 11 (épuisées)
- * REVUES n° 5, 10, 12, 14 et 17 (en voie d'épuisement) (20,00 francs)
- * REVUES n° 6, 7, 8 et 9 (20,00 francs)
- * REVUES n° 13, 15, 16, 18 (25,00 francs)

N'hésitez pas à contacter l'Association pour les numéros dont vous ne disposez pas.

N.B. : 8,00 francs de frais d'envoi sont à rajouter par exemplaire (16,00 francs pour 2 / 21,00 francs pour 3, 28,00 francs pour 4 et plus).

L'inventaire détaillé du contenu de nos précédentes revues est disponible sur simple demande écrite.

L'abonnement à la revue est de 75,00 francs, soit 3 numéros (frais d'envoi gratuits).

<u>Histoire de Blécourt</u>	épuisé
<u>L'église de Thun-Saint-Martin</u>	110,00 francs (+ 16,00 francs de frais d'envoi)
<u>Honnecourt-sur-Escaut : Histoire et cadre de vie</u>	épuisé
<u>J'ai quière min villach' : Banteux par les cartes (1890-1950)</u>	125,00 francs (+ 16,00 francs de frais d'envoi)
<u>Fermes et fermiers de l'abbaye de Vaucelles de 1132 à nos jours</u>	150,00 francs (+ 21,00 francs de frais de port)
<u>Historique du Bataillon FFI de Cambrai</u>	70,00 francs (+ 8,00 francs de frais d'envoi)

Les prochaines publications (en préparation) qui seront éditées par l'Association :

- André CARRÉ et Gérard GAILLARD. Bantouzelle d'hier à aujourd'hui (en souscription).
- Nicolas DHENNIN. Cambrai 1914-1918.
- Cyrille LORRIAUX. Mémoires. Tome 1. Mes jeunes années à Saint-Vaast-en-Cambrésis (1880-1914).